

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHÂTEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 26 janvier 2026, à 18 H.**

À cette occasion le rapport d'activité 2025 de la Direction Sécurité Tranquillité Publique vous sera présenté.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, ma chère Collègue, mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 24 novembre 2025 et du 15 décembre 2025
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Communication au Conseil Municipal du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Bordeaux Métropole – Plan Vélo

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales

- 4 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2026
- 5 – Subventions aux associations – Année 2026
- 6 – Subvention à l'Association Nuisances 11/29
- 7 – Signature d'une autorisation de passage au profit du SDEEG – Parcelle AW 76 - 179 bis rue Frédéric Sévène

RAPPORTEUR Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée à la Petite Enfance

- 8 – Avis sur la création d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

- 9 – Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) en charge du Pôle Ville dynamique et attractive
- 10 – Création d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante

11 – Subvention Bourse T'AS DE L'IDÉE

RAPPORTEUR Mme BALLIGAND, Conseillère municipale déléguée en charge de l'éducation à l'environnement

12 – Convention avec le collège Henri Brisson

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 26 janvier 2026 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES (de la question n° 1 à la question n° 6), Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

Absents excusés ayant donné délégation : M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY à compter de la question n° 5), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme RAMI à compter de la question n° 7), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE)

Absentes : Mme SALLET (pour la question n° 5), Mme HELBIG (pour la question n° 5)

M. GIRON a été désigné comme secrétaire de séance.

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, prendre place, je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'au public, pour ce Conseil Municipal du 26 janvier 2026, dont le secrétaire de séance sera M. Charley GIRON. Nous avons, avant l'ordre du jour, et comme maintenant depuis le début de ce mandat, voulu, à la suite du vote et du débat du Plan Prévention Sécurité, faire un bilan, des bilans, en l'occurrence 2025 de la Direction de la Cohésion Territoriale et la Direction de la Sécurité, la Tranquillité Publique. Cette présentation n'est pas obligatoire, loin de là, mais on y met une dimension de redevabilité et de transparence, comme je m'y étais engagé en 2021, après la présentation, donc de ce Plan Prévention et Sécurité décliné sur le mandat. Vous indiquer que depuis 2025, le service de médiation sociale n'est plus rattaché à la sécurité, mais à la nouvelle Direction de la Cohésion Territoriale. Donc nous avons voulu associer au bilan sécurité, le bilan de cette direction, qui organise la politique de prévention sur la

commune pour une vue globale. Le principe est simple, faire ressortir les réalisations et les priorités opérationnelles qui permettent de caractériser l'état de la délinquance à Talence et de se rendre compte des moyens affectés pour y répondre.

Je vais laisser très rapidement la parole à mes collègues, pour revenir sur les points marquants de l'activité des agents en 2025. En commençant par Salem ERCHOUK pour la partie prévention, puis ensuite, Mathieu JOYON, Gérald JEAN et Jean-Jacques BONNIN pour les domaines qui sont les leurs. Je voulais évidemment, mais Mathieu y reviendra tout à l'heure, parce qu'il n'est de meilleures statistiques, finalement, que celles qui nous permettent d'être objectivés. Nous satisfaire, même si jamais rien n'est jamais gagné, du recul très sensible de la délinquance et des faits classiques que l'on observe sur Talence entre l'année 2025 et l'année 2024. On le verra tout à l'heure, mais cette baisse très nette n'est... évidemment on doit la prendre avec beaucoup d'humilité, parce qu'on peut avoir des débuts d'années ou des années plus compliquées. Mais vous citer trois chiffres qui m'ont semblé intéressants à souligner : 41 % de vols de véhicule en moins, 22 % de moins de « vols roulotte » et 24 % de cambriolages en moins. Et je crois, mes chers collègues, que tout ceci n'est pas le fruit du hasard. Je laisse la place, parce qu'avant les éléments de la sécurité, il vaut mieux la prévenir. Et donc c'est la raison pour laquelle je laisse la parole en premier, à M. Salem ERCHOUK, adjoint au maire de cette délégation.

Présentation du rapport d'activité 2025 de la Direction Cohésion Territoriale et de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

M. ERCHOUK : Merci, M. le Maire. Dans un premier temps, je tiens à remercier les agents et services qui sont toute l'année mobilisés sur cette thématique, ainsi que les partenaires et associations partenaires également, que nous subventionnons. Il y a à l'ordre du jour, les subventions aux associations qui participent de près ou de loin à cette politique de prévention. La dimension partenariale est mise en avant dans le rapport de la Direction Sécurité, mais nous avons souhaité vous donner une vision complète de l'activité, de la toute jeune direction, de la DCT, la toute jeune Direction de la Cohésion Territoriale créée en 2025. On va vous présenter les points marquants de l'activité, les éléments saillants, de l'activité 2025 qui sera projetée à l'écran, qui démontrent la pertinence de cette réorganisation fonctionnelle. Donc, afin de gagner... je crois qu'on en a déjà parlé, mais afin de gagner en lisibilité, coordination et complémentarité, les interventions du volet préventif ont été regroupées depuis le 1^{er} janvier 2025, au sein d'une Direction dédiée, la DCT, donc la Direction de la Cohésion Territoriale. Donc, elle rassemble les équipes de terrain agissant directement auprès des publics : la médiation sociale, l'animation sportive, le tiers-lieu, une animation sociale des quartiers favorisant aussi le vivre ensemble et l'apaisement ; des missions aussi également transversales structurantes : le CLSPD, la Parentalité et la Réussite Éducative, le PRE. Concernant la stratégie, tout ce qui est relatif à la stratégie territoriale, je souhaite insister sur le rôle fondamental du CLSPD pour structurer les actions adaptées aux besoins. Cela passe par une définition de cette stratégie d'une gouvernance impliquant les acteurs. Le fondement de cette stratégie, c'est le travail de diagnostic mené de juillet à décembre 2024, au terme

d'une analyse statistique de toutes les données du territoire plus un entretien avec plus de 40 professionnels. À partir du diagnostic, faisant apparaître des enjeux du territoire, une stratégie a été construite collectivement pour doter la ville d'objectifs clairs et avoir une politique équilibrée en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cette stratégie est également un document permettant la diffusion de tous les acteurs d'une culture commune de la sécurité et, par conséquent, de gagner en coordination. La stratégie est fondée sur trois axes :

- Préserver la tranquillité publique et lutter contre les tensions d'usage dans l'espace public ;
- Renforcer la prévention auprès des jeunes et accompagner les familles ;
- Protéger les personnes vulnérables et lutter contre les pratiques à risque.

Concernant la gouvernance : donc le schéma de gouvernance. Cette gouvernance a été clarifiée pour gagner en efficacité et donner une visibilité sur l'action du CLSPD pour tous les services et partenaires et, également, auprès des professionnels extérieurs à l'organisation. Cela représente une méthode de pilotage et d'animation du CLSPD fondée sur le partenariat et le partage d'informations. Une illustration de ce pilotage : même si l'année 2025 était consacrée à la construction de la stratégie, d'ores et déjà des actions ont été réalisées dans le cadre de ce CLSPD. Par exemple, l'organisation de la « Journée vélo » en avril, la collaboration avec... C'est une collaboration avec la Direction Sécurité et les associations partenaires. Ça a été un succès en termes de fréquentation dans la piste d'apprentissage pour les petits enfants à vélo et en trottinettes. Ça a aussi été la création d'un groupe de suivi individualisé, pour agir de manière concertée sur une situation individuelle, en actionnant les leviers les plus efficaces, pour sortir le jeune de sa spirale de décrochage et de sa rupture. Alors ce groupe, ce GSI, ce Groupe de Suivi Individuel, évidemment, il est réalisé en respectant aussi le cadre déontologique, le devoir de réserve et le secret partagé. Une extension aussi des services d'accueil municipaux pour les TIG. Il y a une nouvelle fiche de poste créée pour accueillir une diversité de profils et élargir les horizons des personnes condamnées, majoritairement mineures. Ce dispositif, cette action que nous avons mise en place, elle a aussi une visée d'insertion et nous gardons aussi tout le temps, également, cette dimension éducative.

Ce slide-là, nous avons pu en parler quand nous avons présenté le projet avec la MILDECA. C'est une réalisation importante du CLSPD qui a été la réponse innovante à l'appel à projets « Limits » : limiter l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants de la MILDECA. C'était une réponse aussi... Cette réponse à l'appel à projets a été retenue et une subvention à hauteur de 60 000 € sur trois ans a été allouée à la commune, pour organiser des actions sur le public en besoin, et les mineurs risquant de basculer et de glisser vers le trafic. Donc les quatre axes... Je vous rappelle les quatre axes qui ont été retenus, c'est :

- Travailler en partenariat ;
- Élaborer des stratégies d'intervention à destination des mineurs ;
- Élaborer des stratégies à destination des parents et ;

- Mobiliser plus largement et occuper positivement le terrain.

Les actions qui seront mises en œuvre sont pluriannuelles. Donc le renforcement des compétences psychosociales, la mise en place de programmes de soutien à la fonction parentale, des ateliers d'art-thérapie, les échanges avec des personnes ayant des parcours de réussite alternatifs, travail avec les bailleurs sociaux qui adaptent la requalification, leurs domaines aux questions du trafic. À partir du diagnostic faisant apparaître les enjeux de territoire, une stratégie a été construite. Pardon, je suis sur l'autre.

Bilan de la médiation sociale : la présence active de proximité représente un enjeu majeur pour le maintien du lien social. Alors la médiation, on l'a plusieurs fois présentée ici, en Conseil municipal. La Présence Active de Proximité, donc le PAP, on parle beaucoup avec les acronymes aussi en médiation sociale. Les PAP représentent un enjeu majeur pour le maintien du lien social et la qualité de vie dans les quartiers. Elle s'inscrit dans une démarche de prévention, d'écoute et d'accompagnement, permettant une connaissance fine du territoire, de ses habitants et de leur réalité quotidienne. Cette présence régulière sur le terrain favorise une intervention rapide, face aux situations sensibles. Elle limite aussi l'isolement et contribue à la détection précoce des difficultés individuelles ou collectives. Cette relation de proximité facilite la médiation, la gestion des conflits et la régulation des tensions, tout en renforçant le sentiment de sécurité et d'appartenance aux quartiers. Elle permet également de prévenir les phénomènes de décrochage social, notamment auprès des jeunes, en offrant des espaces d'échange et de dialogue. Le public rencontré est majoritairement celui des adultes et des jeunes adultes. Toutefois, une attention, pardon, particulière est portée au public jeune, notamment via le tiers-lieu où sont basés des médiateurs sociaux. Concernant le tiers-lieu : Cette année encore, il a accueilli des jeunes entre 13 et 18 ans. Si les jeunes en rupture représentaient le public cible à l'ouverture de ce lieu hybride, je vous rappelle un peu la genèse de ce projet de tiers-lieu : c'est capter des jeunes en difficulté, en rupture, qui ne sont pas pris dans le maillage associatif. En 2025, d'autres publics ont également bénéficié d'un accueil. Le travail d'accueil inconditionnel d'écoute, de dialogue et de prévention a permis d'apaiser les tensions survenues à Thouars, au cours de l'année 2025. Il y a aussi une dimension individuelle qui est menée avec chaque jeune, afin de l'orienter au mieux vers les structures de droit commun. On agit évidemment dans une complémentarité et il ne s'agit pas de faire ou de pallier ou faire à la place de. Mais à chaque situation, en tout cas, les agents orientent vers les structures adaptées. Les impacts observés chez une part importante de jeunes sont significatifs : l'amélioration du comportement et du savoir-être. En groupe, une reprise de confiance et de remobilisation, un engagement progressif en tout cas, dans les parcours d'insertions sociales et professionnelles.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : En ce qui concerne la partie 2, les couleurs ne sont pas très lisibles. Cela concerne quelle catégorie ?

M. ERCHOUK : Les adultes.

M. LE MAIRE : Les adultes.

M. ERCHOUK : De 25 – 60, les adultes.

M. LE MAIRE : C'est bleu clair, adultes.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Le bleu clair, c'est « Adultes ». On ne voit pas très bien les couleurs.

M. LE MAIRE : Oui, tout à fait, adultes.

M. ERCHOUK : Concernant les animations partenariales, je souhaiterais faire un focus sur la réussite du programme d'animation partenariale, la réouverture de la Maison Municipale de Raba, au mois de mai. Et ça, ça a été un engagement et c'est une vraie réussite. En tout cas, ça a été accueilli par les habitants de manière très positive. Pour cette première année d'ouverture, la Maison Municipale a accueilli les habitants, a organisé des animations gratuites : sophrologie, aide aux devoirs, ateliers pour seniors et elle a été mise aussi à disposition des associations. Elle constitue un lieu central pour la vie de quartier, permet de renforcer à l'échelle intracommunale le lien social et contribue à la cohésion. Le programme d'animation estivale a encore, cet été, été très varié. De nombreuses animations ont été proposées aux habitants de la Ville, en portant une attention particulière à ceux de Crespy, Raba et Thouars. Le dispositif du réveillon solidaire : Vous le savez, tous les 31, nous mettons en place un réveillon solidaire : il est annuellement marqué à l'échelle nationale par des tensions au sein de, comme vous le savez, au sein de certains quartiers d'habitats collectifs, ce qui peut se traduire par des épisodes de violences urbaines. En parallèle la Saint-Sylvestre est également un soir de fête où la solitude... pardon, des personnes isolées est particulièrement prégnante. Une coordination de l'ensemble... des services municipaux et partenaires a été organisée, pour proposer un réveillon solidaire au Dôme, tant en garantissant un climat apaisé, grâce à l'implication de tous les services : médiation, animation, ASVP, Police Municipale. Cette édition du 31 décembre 2025, en tout cas, a été une réussite. Il y a eu une mobilisation quand même très importante des associations, des services, mais également des bénévoles. Il faut leur rendre hommage. Et on a pu vivre, en tout cas, un moment festif et convivial, parce que c'est d'abord ça, le 31 décembre. Je vais laisser maintenant la parole à Mathieu JOYON qui va vous présenter le bilan de la Direction Sécurité.

M. JOYON : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Eh bien écoutez, je suis ravi de pouvoir un petit peu faire le bilan de cette année de la Direction Sécurité Tranquillité Publique de la Ville de Talence. Donc je vais vous donner les grandes lignes du rapport d'activité que vous avez pu, bien sûr, consulter sur le dossier du Conseil. Donc, vous rappeler que les missions de Sécurité et de Tranquillité Publique, bien sûr, il faut être humble, sur les chiffres, on sait que c'est effectivement un secteur qui est assez particulier. Mais en tout cas, par rapport à notre stratégie, elle est présentée ce soir. C'est une unification de la doctrine d'emploi, à la fois au niveau des chefs et aussi des services, puisque ASVP et PM sont réunis et illustrés sous l'organigramme qu'on vous présente ce soir. Quelques changements au sein de cet organigramme en 2025, comme l'a dit Salem, c'est le rattachement du Service Médiation sociale, qui est maintenant la DCT. Et le départ en retraite du chargé de mission en prévention de sécurité, qui était effectivement en temps partiel et dont les missions ont été réaffectées à la fois en interne et au niveau du CLSPD. Donc, c'est resté donc... Au niveau bien sûr, comme le stipulait M. le Maire, c'est ce que vous pouvez constater, et j'en suis ravi et c'est

effectivement lié à beaucoup d'efforts des agents, c'est la baisse tendancielle de la délinquance sur notre commune.

Ces statistiques ont été transmises par la DIPN-33, dans le cadre justement de nos conventions d'échanges sécurisés. Alors, elles révèlent, bien sûr, sur le moyen terme, entre 2021 et 2025, une période qui correspond à l'application du Plan Prévention et Sécurité. Et on observe bien une baisse de la délinquance d'appropriation, qui concerne les atteintes aux biens. Donc je vous rappelle, vols sans violence, vols « roulotte », cambriolages, vols de véhicules. Et une stabilité des atteintes aux personnes : vols violents sans armes, coups et blessures. Comme l'a stipulé M. le Maire en introduction, on a bien une baisse de la délinquance avec, sur l'année 2025 : – 41 % sur les vols de véhicules, – 22 % vols « roulotte », et – 24 % cambriolages. C'est une très bonne année, mais effectivement, on sait que ce sont des sujets qui sont aussi délétères parfois, quand on est victimes, au niveau de nos concitoyens. Au niveau des chiffres clés de la Police Municipale, effectivement cette baisse est liée aussi au professionnalisme des agents qui, je vous le rappelle, effectivement, sont en première ligne face à des difficultés, parfois, et au comportement de certains. Ils ont subi des actes de violence en 2025 : sept agents ont été blessés avec des ITT allant de un à neuf jours et une vingtaine de demandes de protection fonctionnelle qui ont été engagées, suite à, effectivement, des faits outrageants ou de violences physiques envers des agents. À la fin de 2025, donc la PM comptait 20 agents, donc 21 avec effectivement l'accueil. Nous avons bien doublé les effectifs au cours du mandat, ce qui a permis justement cet accroissement spectaculaire de capacités opérationnelles. Elle se traduit dans les chiffres par un triplement des interventions, effectuées en 2025 par rapport à 2024. Donc c'est énorme. Ce qui est aussi à relier à l'augmentation de la plage horaire. Parce qu'aujourd'hui les agents interviennent dès 7 h 30 du matin. On a également multiplié les patrouilles de surveillance, dont plus de 300 patrouilles pédestres sur l'année, vraiment avec cette dynamique de proximité, cette logique de prendre contact et d'être présents sur la voie publique, avec des liens forts entre les bailleurs et les commerçants. Et on a constaté cette année un doublement des procédures d'interpellation, avec des mises à disposition au commissariat. Quand les faits sont importants et graves, les policiers municipaux ont la possibilité de transmettre et de faire une mise à disposition au niveau de l'Officier de Police Judiciaire. On a, bien sûr, des chiffres croissants, exponentiels, qui demandent justement et qui démontrent une capacité de réponse opérationnelle de nos services. Alors, ce que vous pouvez constater, bien évidemment, c'est que l'on agit sur l'ensemble de ces spectres de la délinquance, qui est lié à la fois à notre stratégie de recrutement, qui est un recrutement très qualitatif avec des compétences internes au niveau du monitorat, de l'expérience des forces de l'ordre et des forces issues de la sécurité intérieure ; et aussi une amélioration du matériel, donc vélos, véhicules et équipements supplémentaires pour leur protection. Sur la priorité opérationnelle, il était important qu'on fasse un petit point, pour vous stipuler qu'aujourd'hui, nous, on a effectivement accentué sur la sécurité routière avec deux contrôles route/jour. On a effectué plus de 2 500 interventions cette année. On a multiplié par 300 % notre activité sur ce secteur-là. Vous savez que l'on a aussi insisté sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, avec plus de 700 interventions liées à ce trafic, sur l'ensemble de la commune, avec une augmentation de 300 % de ces interventions. Nous avons effectué 26 opérations conjointes avec la Police

Nationale, avec une opération dite « de sécurité renforcée ». On a lutté contre la délinquance d'appropriation avec la sécurisation des habitations, avec plus de 400 maisons surveillées, ce qui a doublé nos surveillances.

Et effectivement, je pense qu'il faut inciter les Talençais à ne pas hésiter à utiliser ce système, qui est pour nous un moyen quand même de sécuriser quand les gens ne sont pas là. Nous allons faire un petit focus sur la vidéoprotection. Je pense qu'il était important de représenter un petit peu ce dispositif, qu'on a assumé pleinement lors de la présentation du Plan de Prévention et de Sécurité. Pour vous informer qu'il y a effectivement deux phases qui sont opérées dans la durée du mandat : en 2022 et en 2024. Et enfin, en 2025, c'est la concrétisation de cette deuxième phase, justement d'extension, qui comporte aujourd'hui plus de 31 caméras sur notre commune, diffusant 75 vues différentes. Ce qui a donc engendré un triplement des caméras durant ce mandat. Bien évidemment, ces implantations étaient en cohérence à la fois, bien sûr, avec les faits délictuels et pour sécuriser les usagers des transports en commun. La préfecture a justement autorisé la création d'un septième périmètre de vidéo protection en 2025 qui va se situer au niveau de la halte de la Médoquine. Il était nécessaire justement, de sécuriser un petit peu ces conditions de cheminement et d'attente, et de stationnement, puisque vous le savez, la Halte est desservie et on s'en réjouit qu'elle soit ouverte, bien évidemment : 82 TER quotidiens et 96 à l'horizon 2030. Donc effectivement il y a un afflux important de passagers, d'où ce positionnement. Donc cette illustration de présence de caméras, elle est objectivée, bien évidemment, par une stratégie nationale, qui ne dépendait pas que de nous, mais de la surveillance et de la prévention de la délinquance. C'est un outil technique qui est extrêmement efficace pour la résolution d'enquêtes de la Police Nationale, de la Gendarmerie et des Douanes, puisque c'était important qu'on revienne vers vous, mais nous, on a augmenté de plus de 40 % les réquisitions judiciaires en 2025 concernant les demandes d'image sur notre commune. Ensuite, on souhaitait vous faire un petit point sur le travail partenarial. Donc, cette logique partenariale, elle découle du CLSPD qui pour nous... Salem l'a détaillé bien évidemment, mais il est important de mettre en lumière ces opérations-là. Le travail avec la Police Nationale, vous le savez, il est fort. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons fait plus de 26 opérations opérationnelles sur 2025. Sans compter bien sûr toutes les opérations qui sont sur le terrain sans... ce qu'on appelle du non programmé, qui sont liées à de l'événement. Ensuite, il y a des contrôles routes et de sécurisation des établissements d'enseignement. Nous avons fait une opération avec le lycée Victor Louis. Donc, c'est un partenariat, dans le cadre des priorités ministérielles, qui est décliné dans le plan d'action départemental. Ensuite, nous avons un partenariat fort, je tiens à le souligner, puisqu'effectivement on parlait du 31, mais il était important, parce qu'il se fait au fur et à mesure de l'année, avec les bailleurs, sur les projets de réhabilitation des ensembles collectifs, de Raba et de Thouars : sécurisation des parties communes au niveau des halls et des parkings et augmenter la procédure d'exécution pour les troubles de jouissance locative. Nous avons également participé à trois groupes de partenariat opérationnels, ce qu'on appelle les GPO, organisés avec la Police Nationale concernant les résidences Prévert, Raba Tour C et Voltaire. Nous avons augmenté, effectivement, parce qu'on l'était déjà... mais les conventions avec la société KEOLIS... Nous avons effectué 12 opérations de contrôle simultanément en 2025, avec plus de 4 000 voyageurs contrôlés.

Et le partenariat, effectivement important, qui a continué à se tisser avec la SNCF, bien évidemment. Cela nous permet aujourd'hui d'intervenir au niveau de l'emprise ferroviaire, dont les quais, les abords de la Halte Médoquine. Et l'objectif c'est de conforter et d'augmenter nos opérations de contrôle commun que nous pouvons réaliser avec les agents de sécurité de KEOLIS.

Donc, un joli... en tout cas pour mon service et ma division, une très belle activité, une très belle conclusion et je tenais juste à remercier les agents qui sont présents au quotidien, et qui font face, effectivement à des tensions et des situations parfois complexes. Mais voilà, c'est aussi, je pense, 100 % grâce à eux. Je laisse la parole à mon confrère, à moins que vous ayez...

M. LE MAIRE : Je vais demander aux confrères de l'opposition si on pouvait juste avoir un tout petit peu de silence pendant que les gens présentent. Merci beaucoup. M. JEAN, vous avez la parole.

M. JEAN : Merci, mes chers collègues. Merci, M. le Maire. Donc, comme tous les ans, je reviens vers vous pour vous présenter le bilan de ma délégation, puisque ma délégation, c'est « Lutte contre les atteintes au cadre de vie ». C'est un aspect différent de ce que vient de dire mon collègue, mais ça se complète. Donc, je souhaite insister sur l'action des ASVP, qui œuvrent au quotidien sur l'espace public pour réprimer les incivilités, d'où ma délégation. Alors, le problème c'est qu'on a eu... quelques absents, malheureusement, des agents de longue... des absences de longue durée, mais les agents ont quand même réagi avec rapidité et se sont illustrés dans pas mal de domaines. Donc, une des missions principales du service, c'est le contrôle du stationnement. Vous les voyez peut-être déambuler dans les rues de la ville. Ce contrôle est exercé sur de nouvelles zones, cette année, comme la zone H, c'est-à-dire la rue Dourout et Ferrer, avec extension des zones A et F autour de la Médoquine. Donc combien de contrôles ont été effectués ? Plus de 160 000 en 2025, avec un taux de verbalisation autour de 6 % en zones payantes et 10 % en zone bleue. Vous allez me dire que ce n'est pas beaucoup, mais ça démontre un respect global des règles par les usagers. Donc c'est quelque chose de positif. De plus, deux brigades spécifiques sont constituées pour lutter contre les incivilités : la brigade d'occupation du domaine public pour les emprises de chantiers. Donc plus de 1 500 contrôles ont eu lieu en 2025 dans les quartiers Cauderès et Saint-Genès, parce que ce sont des quartiers où il y a beaucoup de travaux. 79 chantiers sans autorisations, donc soumis à des procédures de régularisation ou de taxation d'office, pour un total de 15 000 €. Alors, j'en arrive maintenant, plus spécifiquement, à la brigade « anti-incivilités », que vous voyez circuler avec des petits goupils, certains m'en ont parlé déjà. Donc, elle agit sur les dépôts sauvages, les gênes de végétaux, les poubelles non rentrées, les déjections canines ; et même on a agi sur des nids de frelons. Alors très forte hausse... pardon... des interventions cette année, plus de 1 700, 1 780 exactement. Bon ! L'année dernière, on en avait moins : 900. Mais c'est beaucoup moins qu'en 2021, où on en avait plus de 2 000. Donc globalement, je ne dis pas que tout est satisfaisant, mais on arrive à juguler le problème. La majorité concerne surtout les dépôts sauvages, qui sont ramassés par le CTM, et verbalisés par des amendes de 135 €. Est-ce dissuasif ? Apparemment pour certains oui, mais le problème, c'est que les agents ont du mal à identifier les contrevenants.

Donc, quand même, 28 verbalisations ont pu être faites. Ce qu'il faut, c'est qu'on agisse rapidement, ce qu'on fait le plus vite possible. Je ne sais plus si je crois que je vous avais raconté cette anecdote qui était arrivée dans le bois Bel Air, où un matin, on arrive, qu'est-ce qu'on voit une, deux machines à laver ou lave-vaisselle, je ne sais plus exactement.

Le temps qu'on intervienne, qu'on appelle des services, il y avait un Monsieur qui arrivait à midi et qui était déjà en train de déposer une ou deux machines. On lui a dit : « *Mais Monsieur, c'est interdit !* » « *Ah, mais je croyais que c'était une déchetterie mobile* ». On lui a dit : « *Non, il n'y a pas de déchetterie mobile à cet endroit-là.* Vous voyez, c'est un peu... c'est une anecdote, mais... Donc, d'où le fait de réagir extrêmement rapidement. Voilà, c'est ce qu'on fait.

Enfin, je voudrais signaler l'effort partenarial sur la gestion des tags et de l'affichage sauvage, pour diminuer le sentiment d'insécurité généré par ces pollutions visuelles. On m'en signale beaucoup. 160 signalements ont été effectués par des agents de terrain, avec centralisation de la procédure de traitement par « Allo Talence ». J'étais en train de parler avec eux tout à l'heure, pour une réactivité extrêmement rapide. Renforcement des moyens humains et techniques d'intervention à disposition du CTM. Au final, aussi, ce qui est important, on a organisé à la mi-septembre une semaine, une semaine... je ne dirai pas que c'est une opération coup de poing, mais un enlèvement massif des tags. J'étais présent sur place. Et ça a permis, pendant cette semaine, d'enlever énormément de tags qui étaient encore visibles. Et je remercie les agents pour leur rapidité, parce que c'est un travail très ingrat. Moi qui étais directeur d'école, il y a plusieurs années, dès qu'on avait nettoyé la façade, on se retrouvait avec des tags. Et si on les laissait, on en avait le double. On les enlevait, ça revenait. On le sait. C'est ce que je leur ai dit : « *Ne vous découragez pas. Il faut recommencer sans arrêt, pour pouvoir juguler l'affaire* ». Donc voilà en gros, je pense que j'ai fait le tour. Si maintenant vous avez des questions à poser, je serai entièrement votre disposition pour répondre. Merci de votre compréhension.

M. LE MAIRE : M. Jean-Jacques BONNIN.

M. BONNIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Au titre de ma délégation sur le Plan Communal de Sauvegarde, j'ai participé au travail réalisé cette année avec le Directeur et le Chargé de mission « Sécurisation du Territoire », pour structurer l'organisation de crises de la Ville. Je tiens d'ailleurs à remercier ces deux personnes, le Directeur et le Chargé de mission pour leur dynamisme et leur professionnalisme. Je rappelle que, réglementairement, la Ville n'est pas soumise à l'élaboration d'un PCS, car nous n'avons pas de risques majeurs au sens du Plan de Prévention des Risques Naturels, mais nous souhaitons diffuser une culture commune de la gestion de crises, compte tenu de la multiplication des aléas climatiques : canicules, tempêtes, vents violents. Tout d'abord, nous avons participé à six ateliers avec Bordeaux Métropole, les communes membres et les services de secours, dans le cadre du plan d'harmonisation des PCS. PCS : Plan Communal de Sauvegarde. Ces ateliers ont permis de définir collectivement des procédures, des seuils d'intervention et des fiches actions qui sont formalisées dans les documents livrés par Bordeaux Métropole à toutes les communes. Un travail d'analyse et d'incorporation du contenu, spécifiquement adapté aux

territoires et enjeux de Talence est en cours, qui permettra de mettre à jour qualitativement notre PCS. À ce titre, nous avons réalisé des exercices. deux exercices : un en début... au printemps 2025 qui s'est passé dans un centre de commandement des pompiers, qui nous a permis de voir quels problèmes pouvaient se poser avec la multiplication des incidents qui pouvaient s'enchaîner les uns aux autres.

Et nous avons ensuite participé en septembre à un exercice de grande ampleur en conditions réelles sur le risque de pluies intenses et inondations. Cet exercice a permis de tester notre modèle de PCS, nos réflexes opérationnels, notre analyse et notre capacité d'adaptation. L'expérience servira pour améliorer notre organisation. Par exemple, le fonctionnement du poste de commandement communal, avec des cellules chaudes qui recueillent les informations, et des cellules froides qui les analysent pour prendre les arbitrages et les décisions. Je vais vous parler aussi du DICRIM. Le DICRIM, c'est le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs. C'est un travail qui s'effectue avec Bordeaux Métropole, qui a également produit un livret de diagnostics des risques du territoire, qui va alimenter ce DICRIM, qui est en cours de réalisation. Il s'agit d'un document à destination du public, permettant de présenter les différents risques majeurs de type naturels, technologiques, sanitaires et particuliers, comme le risque terroriste ; et d'informer sur les réflexes et bonnes pratiques à adopter. La conception de ce document est en cours. Et vous avez d'ailleurs le slide qui figure au mur, mais qui n'est pas très lisible.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mes chers collègues. Pour conclure, évidemment, je m'associe à vos remerciements pour les agents, les associations et les élus qui œuvrent à nos côtés. J'en vois beaucoup ce soir à nos côtés pour les missions de prévention et de sécurité. On en a parlé, le 31 décembre, le 31 décembre, c'est souvent une date difficile pour les communes urbaines. J'ai été fier d'être le maire de cette commune, tant l'implication de toutes et tous réunis et tout le travail commencé depuis le 1^{er} janvier a payé. Évidemment, on ne reçoit pas de mail pour nous dire qu'il ne s'est rien passé le 31 décembre. Mais on aurait tort de se souvenir que ce mandat n'a pas commencé de cette façon, ni même était atteint par de graves troubles de tranquillité publique, même un peu plus, notamment, au moment des émeutes en 2023. Je voudrais vraiment, très sincèrement, leur rendre hommage pour leur professionnalisme et leur implication exemplaires. Je vous le disais tout à l'heure, et ça a été repris par beaucoup, il faut évidemment rester humble. Les chiffres de la délinquance sont bons. C'est encourageant, mais notre territoire, on le sait, comme n'importe lequel, peut être sujet à des poussées de délinquance difficiles à réguler, et notamment, la gestion très particulière de déplacements de squats, notamment.

Pour résumer, l'année 2025, ça a été une année de concrétisation avec des moyens inédits engagés par la Ville, dans toutes les politiques, prévention et sécurité, dans le cadre municipal et dans le cadre associatif, pour répondre aux enjeux d'une délinquance plurielle et, malheureusement, parfois désinhibée. Et Mathieu le rappelait, je voudrais nous associer à nos agents qui connaissent des violences de plus en plus importantes, voire même parfois, celles qui ne disent pas leurs noms. Le développement des actions de prévention, avec une direction dédiée et un pilotage centralisé dans le cadre du CLSPD. Je suis, pour ma part, très satisfait du travail qui est mené dans cette instance partenariale, utile, agile, réunie sous forme

plénière ou pour des cellules de veille très particulières, pour un quartier ou une action particulière, avec une philosophie d'action qui est la nôtre. La recherche délicate, mes chers collègues, d'un équilibre entre les actions de prévention et les interventions régulatrices des effectifs de terrain. Et le CLSPD en est le garant, à travers notamment la stratégie, le STSPD. Mathieu le rappelait, le doublement, voire même un peu plus, puisque nous avons rencontré... nous avons recruté un 21^{ème} agent, le 1^{er} janvier, de la Police Municipale. Vous l'avez peut-être vu ou lu. Nous avons été interrogés, nous, les maires. J'en discutais avec quelques-uns, quels que soient les bords politiques, d'ailleurs, concernant l'armement des agents. Ce n'était pas forcément une mesure prévue, mais à partir du moment où nous avons concerté et nous avons consulté les agents, ils ont toutes et tous été unanimes. La création de la brigade de soirée, l'augmentation du niveau de risques, et Mathieu a insisté sur, notamment la hausse inacceptable des atteintes, avec aussi ce rôle, malheureusement, de plus en plus de primo intervenants sur la voirie publique, justifient, justifiaient et justifieront de protéger et sécuriser au maximum les interventions de nos agents en les dotant d'une arme létale. Aujourd'hui, avec le développement des Polices Municipales, lors du dernier Congrès des Maires, le Président de l'AMF rappelait qu'un tiers de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités sur ce mandat, ça aura été les dépenses des polices municipales, leur génération... leur généralisation, pardon. C'est même une condition d'attractivité pour le recrutement et même certains maires, que je ne citerai pas ici, qui en étaient très loin, s'en sont rendu compte. Le plus important, cohérence entre la doctrine d'emploi et l'équipement de protection des agents. À Talence, nous avons fait le choix d'un équipement complet, bâtons, gazeuses, PIE, PSA et LBD en 2026. Ce ne sont pas des accessoires. Ce ne sont pas des demandes particulières, ce sont des équipements adaptés aux risques, malheureusement, d'aujourd'hui. Et surtout, pour garantir une graduation des interventions en fonction du risque. Sans oublier un équipement de plus en plus utilisé, les caméras-piétons, qui permettent, le cas échéant, d'être exploitées par n'importe quelle partie, à savoir soit la Police Municipale, mais également les personnes qui trouveraient à redire sur telle ou telle intervention. Le triplement du nombre de caméras de vidéoprotection pour aider aux résolutions d'enquête. Aujourd'hui, ces caméras sont devenues un outil prioritaire d'aide aux enquêtes et le maillage de notre territoire correspond à une demande des OPJ, pour couvrir les axes stratégiques, ainsi que les sites sensibles. Notre commune est très loin, très, très loin en nombre d'habitants, comme en nombre de caméras par kilomètres carrés, d'autres communes de la Métropole. Il y avait une enquête très intéressante sur ce point du magazine Le Point qui, d'ailleurs, aboutissait au fait, qu'indépendamment de l'étiquette politique, beaucoup de maires se tournent vers ces outils aujourd'hui. Les détails des réquisitions judiciaires transmises par l'OPJ pour extraire les vidéos, démontrent la demande d'aide constante des enquêteurs en la matière et pour tous les types de délinquance : atteintes aux biens, atteintes aux personnes et, notamment, certains délits de fuite. Je l'ai dit, nous l'avons dit et nous le redirons toujours. Les caméras ne remplaceront jamais les agents. Il s'agit d'un outil complémentaire et le dispositif est compatible pour les évolutions qui en renforceraient l'efficacité opérationnelle. Le paquet, sur ce mandat, et je le redirai toujours, aura été mis sur l'humain. Au final, tous ces éléments permettent de dessiner une attractivité à long terme de la Direction Sécurité, évidemment, Direction qui continuera d'évoluer, pour s'adapter aux enjeux du territoire. Vraiment, je voudrais remercier l'ensemble des personnes, majorité comme opposition

d'ailleurs, qui travaillent à ce travail difficile, délicat, qui mérite au moins une fois par an qu'on puisse y attarder.

Toutes ces actions ont des effets immédiats, mais auront, j'en suis sûr, avec toutes les créations que nous avons eues, notamment dans la partie « Prévention » présentée par Salem, tout à l'heure, eh bien, des effets à très long terme, de manière à pouvoir apporter une réponse adaptée aux enjeux difficiles de l'année 2026, qui ne sont malheureusement plus les mêmes qu'il y a quelques années. En tout cas, on peut une nouvelle fois pour cela, compter sur le professionnalisme de nos agents que je veux ici remercier, de la Ville, évidemment, comme du CCAS. Vous avez, mes chers collègues, la parole pour celles ceux qui souhaiteraient s'exprimer. Alors, M. JOLIOT est arrivé dans l'ordre de levage des mains.

M. JOLIOT : Bonsoir, M. le Maire, chers collègues, ma condition nasale devrait vous épargner un flot de critiques acerbes et imparables, puisque je vais être très rapide, ne pouvant pas conserver la parole très longtemps. Hélas, parce qu'il y a des choses à dire, même si tout n'est pas à jeter, loin de là. Donc je voudrais aborder trois points : l'un positif, l'un en demi-teinte et l'autre plutôt négatif. Le point positif, c'est par exemple la mise à jour du PCS, avec l'association de l'opposition. Une modernisation qui était bienvenue et qui me semble conforme. Bien sûr, si j'avais été à votre place, j'aurais forcément fait mieux, mais pas tellement plus. Et donc, je vous donne plutôt le quitus sur cette question-là. Le point en demi-teinte, bon, ça va être plutôt, comment dire, moi, je n'ai pas envie, si vous voulez, de pinailler pour rien. On est sur des sujets qui sont importants, fondamentaux, etc. Mais, bon, sur la vidéosurveillance, je prendrai toujours ce mot et non pas la vidéoprotection qui, pour moi, est un terme idéologique. Je dirais toujours la même chose. Vous annoncez pour l'année écoulée 34 réquisitions pour un peu plus du nombre de caméras, c'est-à-dire à peu près une réquisition par caméra. Je trouve que ça fait cher la réquisition. Et après, on ne sait pas quel est le taux d'élucidation qui est lié à ces réquisitions. Sur les 34 réquisitions, ça pourrait être zéro résolution comme 34. Mais je pense que le chiffre est quelque part au milieu. Moi, je l'ai toujours dit, c'est à la fois une conviction philosophique, qu'il ne faut pas changer la nature paradigmatique de l'espace dans lequel on vit, parce que c'est important de conserver la liberté, la liberté de circuler, la liberté qui permet la vie privée. Et puis, parce que je considère que toutes les études qui sont maintenant scientifiques, avec le recul suffisant et nécessaire, si vous voulez, elles démontrent qu'on n'a pas tellement progressé par rapport aux capacités de résolution qu'il y avait avant la massification de la vidéosurveillance. Donc on est toujours dans des chiffres qui sont très similaires, même si peut-être et ça, je ne vais pas le nier, le fait qu'il ait une caméra au bon endroit permettra d'accélérer certaines procédures, et tant mieux si c'est le cas. Mais je reviendrai encore une fois sur le fait que ça coûte cher et qu'à un moment donné, le fait de vivre dans des villes où il n'y a que des caméras, je pense à Nice, etc. Bon ! Non seulement c'est la garantie de rien, il suffit de voir cette pauvre jeune femme qui s'est fait assassiner, sous des caméras. Il suffit de voir le Musée du Louvre qui s'est fait cambrioler sous des caméras, etc. Je l'ai toujours dit, ça ne protège rien ni personne. Par contre, ça permet effectivement une surveillance à des endroits cruciaux, des endroits parfois nécessaires. Moi je ne suis pas un ayatollah de rien, donc j'ai toujours dit que sur l'hyper

centre, sur des endroits très spécifiques, on pouvait mettre des caméras. Mais je pense que tout le monde le sait, la caméra c'est d'abord un message politique.

C'est un marqueur, c'est un marqueur politique qui s'adresse à un certain électorat et tout le monde le sait. Et tout le monde fait semblant que ce n'est pas ça. Mais bien sûr que oui. On peut avoir les mêmes résultats sans les caméras. Qu'il y en ait quelques-unes, je l'ai dit, tout le monde l'a dit, on peut s'en féliciter quand elles sont au bon endroit. Par contre, expliquer qu'on va en mettre et toujours en mettre et en mettre. Bon, quelle est la finalité et jusqu'où ? Et puis surtout, quand après on commence à parler des caméras dynamiques, etc., on change aussi la nature de la surveillance. Bon, je n'ai pas envie de m'éterniser sur le sujet, pour laisser la parole à mes collègues. Mais le dernier point sur lequel je voulais insister, c'était, bien sûr, l'armement légal de la Police Municipale. Bon, je pense que ça n'a pas été très utile depuis que la Police a été armée légalement et tant mieux. Il faut s'en féliciter. Mais je pense que c'est aussi quelque chose qui souligne un glissement avec, progressivement l'abandon du service public de sécurité, qu'est la Police Nationale, de plus en plus, pour une substitution progressive vers les Polices Municipales. Comme ça a existé il y a longtemps, je veux dire. Avant la Deuxième Guerre mondiale, les polices étaient, municipales pour l'essentiel. À part la Préfecture de Police de Paris et les PJ dans les centres-villes, c'étaient des Polices Municipales. Bon, est-ce qu'on va vers ça ? Ça, je n'en sais rien. Je pense que ça dépendra du débat public et de ce que voudront les législateurs. Mais moi, je ne suis pas d'avis qu'il faille accompagner cette dérive, parce que je pense que tout un tas de missions reste dévolu à la Police Nationale et je me méfie évidemment, dans un certain nombre de villes... Ici, à Talence, je ne le dirai pas, parce que je ne pense pas que ce soit le cas, mais une Police Municipale armée légalement, avec beaucoup de moyens, dans certaines villes, ce sont aussi... Eh bien des milices tout simplement. Ce sont des services prétoriens qui servent d'abord un certain nombre d'édiles, plutôt qu'une certaine éthique. Voilà, on a déjà vu ça et on le reverra encore. Donc je pense qu'il faut toujours rester prudent. Prudent, comme quand on emploie certains mots. J'ai lu le mot « décupler les moyens ». Décupler, ça veut dire multiplier par 10. Doubler, tripler, quadrupler c'est déjà bien. Vous l'avez dit, il faut rester humble, restons humble tous autant que nous sommes. Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, M. JOLIOT. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : M. le Maire et chers collègues, j'avoue que je vais vous rappeler un de vos souhaits. Vous n'arrêtez pas de nous dire que vous souhaitez que la majorité puisse travailler avec l'opposition et inversement. Je ne vais pas commenter un document sur table. Je regrette, j'aurais aimé l'avoir avant. Denise et moi sommes membres du CLSPD. Je vous ai interpellé déjà sur le sujet en plénière du CLSPD, je vous ai dit, j'ai dit publiquement que l'on souhaitait être des acteurs avec vous, être présents avec vous. Depuis le dernier CLSPD, nous n'avons été appelés aucune fois. On ne nous a rien donné. Je le regrette parce qu'on souhaitait vraiment être acteurs avec vous. C'est un regret. C'est dommageable, Monsieur. Donc je ne commenterai pas, même si j'avais des choses à dire. Je me félicite, et je félicite tous les acteurs de la sécurité. Mais je trouve qu'on est mis de côté, c'est dommage.

M. le MAIRE : Mme RAMI.

Mme RAMI : Eh bien, puisque vous me donnez la parole, je vais la prendre. Je voulais déjà remercier l'ensemble des agents qui ont travaillé sur le terrain, parce qu'ils sont en première ligne. Il y a eu quelques... petites difficultés. Et vraiment, on leur apporte tout notre soutien. Petites... quand même petites distorsions et je vais aller dans le sens de David. On a toujours une difficulté sur l'analyse des documents que vous nous donnez. Toujours pareil, cinq jours avec le bilan que l'on a, je trouvais qu'il manquait des choses. Vous nous les présentez ici. C'est très bien, ça complète. Mais je vois que certains ont le PowerPoint, donc je ne comprends pas pourquoi nous, on ne l'a pas aussi. Donc, ça serait bien, et ce n'est pas la première fois que je vous le demande. Si, je l'ai vu un en face. Ça serait bien qu'on ait ces documents-là, parce que pour avoir... pour discuter, et on est d'accord pour faire un... Pour avoir un débat et tout ce que vous voulez, il faut qu'on ait l'ensemble des documents. Cinq jours, c'est un petit peu court. Si en plus, on a des documents tronqués, ça devient extrêmement compliqué de pouvoir débattre. C'était un aparté. Je continuerai à le redire tant qu'on n'a pas l'ensemble des documents pour pouvoir discuter, mais je voulais conclure quand même en... relayant encore le message de soutien des services municipaux et le beau travail qu'ils ont fait, ainsi que les acteurs de la médiation.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres demandes de pré... Mme GRESLARD.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Oui, pardon. Deux interventions m'interpellent. D'abord, je suis ravie de voir que le volet « Prévention » a pris à un essor conséquent. Vous savez, depuis plusieurs années, que c'est ce que nous réclamions. Il s'est structuré, tant mieux. J'espère qu'il ira au-delà, puisque la remarque que j'ai faite sur les 41 %, montre que les adultes sont conséquemment acteurs de difficultés, en tous les cas, plus que d'incivilités, de perturbations de la vie quotidienne et de... que ce soit dans les espaces publics ou dans les espaces plus restreints. Donc je souhaiterais... j'aurais souhaité que suite à cette présentation, vous puissiez nous donner quelles sont les analyses que vous avez faites à partir de ce document, et ce que vous avez prévu pour améliorer ces situations. Le deuxième point, ça reste comme... comme l'a dit Xavier JOLIOT, une inquiétude qui reste et que nous devons partager ici, d'un glissement des fonctions de la Police Nationale vers la Police Municipale. Nous l'avions déjà contacté... constaté, pardon ; vous en étiez d'accord, M. le Maire. Dans les mois à venir, il y aura certainement d'autres propositions au niveau national et au niveau municipal. Je souhaiterais que le Conseil municipal de Talence et nous-mêmes, au nom des habitants, nous soyons vigilants pour que les prérogatives qui doivent rester celles de l'État ne deviennent pas la responsabilité des maires et des collectivités territoriales. Je suis d'ailleurs très étonnée que les agents municipaux soient équipés de LBD. Je ne savais pas qu'ils étaient chargés de maintien de l'ordre, y compris en manifestation. Nous savons que ce sont des outils extrêmement dangereux. Ils ont démontré les dégâts absolument terrifiants qu'ils provoquent et il ne me semble pas nécessaire que la Police Municipale soit équipée à ce niveau-là, sachant déjà les dégâts que peuvent causer les tasers. Voilà. Je remercie en tous les cas, comme mes collègues, l'ensemble des associations et des partenaires qui ont participé à cette réflexion et à cette prévention, qui m'est si chère au cœur.

M. LE MAIRE : Merci. Avant de répondre, vous avez dit Mme RAMI, qu'il fallait débattre. Je n'ai pas compris votre position. En tout cas, je vous ai entendu beaucoup réagir sur l'armement de la Police Municipale et le maintien des caméras à Talence. Quelle est votre position ? Parce que si on doit débattre, débattons. Je vous écoute.

Mme RAMI : Voilà. Je ne suis pas obligée de vous répondre M. le Maire.

M. LE MAIRE : Alors non, vous n'êtes pas obligée...

Mme RAMI : Je me suis déjà...

M. LE MAIRE : Mais je trouve assez singulier le fait de nous interpellé pour dire... Débattons. Mme GRESLARD, je ne vous ai pas interrompue...

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Mais rien. Allez-y !

M. LE MAIRE : Donc vous nous avez dit, « *Je trouve dommage le fait qu'on ne puisse pas débattre* ». Je vous ai entendu beaucoup réagir, il n'y a pas que moi, sur... on a parlé de la prévention, je pense que la prévention fait à peu près consensus, on pourrait parler de choses, mais je vais répondre à ce que vous avez dit tout à l'heure, Mme GRESLARD. Mais je n'ai pas compris qu'elle était votre positionnement sur ces deux éléments dont on doit débattre aujourd'hui. Quand on dit l'armement, et je vais revenir sur tout un tas de choses par rapport à l'État. Par ailleurs, quand on voit certains partis politiques dire, indépendamment que la Police tue partout, le fait de dire qu'il faut désarmer la Police Municipale et quand je vous vois très dubitative sur la caméra, je vous pose une question toute simple, à laquelle ce n'est pas à un débat citoyen qu'il faut répondre. Le Maire, par essence, c'est celui qui est responsable de la sécurité et ce pouvoir-là ne se subdélègue pas. Donc je voudrais, de manière à pouvoir vous répondre, avoir vos positionnements. Vous n'êtes pas obligée de me répondre, mais...

Mme RAMI : Vous pouvez répondre ? Parce que là, vous dévoyez complètement le sens de ma question. Ce que je vous ai dit, c'est que si on veut avoir un débat, il faut avoir l'ensemble des documents et ce que vous présentez. Le sujet aujourd'hui n'est pas l'armement de la Police. C'est de faire un bilan global sur votre politique que vous avez présentée en 2021...

M. LE MAIRE : Bon ! Vous n'avez pas envie de répondre.

Mme RAMI : Non, je n'ai pas envie... Je n'ai pas envie de répondre...

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme RAMI : Je n'ai pas envie de jouer... de rentrer dans ce jeu-là. On n'est pas...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un jeu, je vous posais une question simple.

Mme RAMI : Si c'est un jeu. C'est un jeu.

M. LE MAIRE : Pas du tout.

Mme RAMI : Je ne suis pas d'accord avec ça, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Écoutez Mme RAMI, si vous pensez que c'est un jeu. Je vous ai entendue parler de caméras et d'armement létal.

Mme RAMI : Mais quand ?

M. LE MAIRE : Eh bien, là, dans les interventions. Et par ailleurs, rassurez-vous, aucun des membres du groupe majoritaire n'a cette présentation. Vous ne la voyez nulle part. Les seuls qui avaient les éléments de présentation, ce sont les élus qui l'ont présentée. Et la présentation que vous voyez là, n'est que l'extrait et l'explication de ce que vous avez dans le rapport. La seule chose qui peut être faite, c'est que le rapport de la sécurité, comme ça vous a été expliqué et comme c'est imprimé sur le rapport, est en diffusion restreinte. Donc non communicable publiquement. C'est ce qu'on fait avec tous les documents. Je m'interrogeais, juste, mais je note votre non-réponse sur le fait de dire que, comme vous parliez des caméras et de l'armement létal, je voulais juste savoir. Mais si vous ne voulez pas répondre, je n'ai pas de problème. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Oui, juste une petite réaction par rapport à la Police Nationale et les moyens dont elle dispose. Je me souviens que lorsque le Commissaire TOCHEPORT qui était le Commissaire, que certains ont connu, et Directeur Départemental des Polices Urbaines était ici, je le vois arriver un jour, il me dit : « *Je viens de perdre 25 % de l'efficacité de mes services* ». Et je lui dis : « *Pourquoi ?* » Nous étions en 1981. On venait de voter la loi des 35 heures payées 39. Il avait fait son calcul. Il venait de perdre 25 % de ses effectifs en réalité. D'ailleurs, la Police Nationale depuis, comme les autres services, a de plus en plus de difficultés compte tenu de ce phénomène. Je ne juge pas si c'est bien ou pas bien. C'était un résultat mathématique. Deuxième chose, par rapport aux caméras...

M. LE MAIRE : Est-ce qu'on peut juste écouter M. le Sénateur ? Merci beaucoup. Non, vous parlez. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Par rapport aux caméras, circulant dans le département...

M. LE MAIRE : Mme la Sénatrice, vous n'êtes pas à l'église, mais on est là pour s'écouter. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : ... religieusement dans ce lieu laïque. Bien ! Je circule dans plusieurs villes hors Métropole, qui ont le même problème que nous, notamment, les déchets rejetés par les habitants. Ils ont eu un point... un mini-service, c'est très bien. Je l'ai vu, c'est une petite caméra, mais alors totalement... On ne peut pas dire que c'est une caméra. C'est une petite boîte qui est toujours dissimulée et qu'ils installent... chaque fois qu'il y a un dépôt sauvage répété, ils l'installent là-dessus. Comme elle est grande comme ça et qu'on ne la voit pas, vous la laissez huit jours. On voit les voitures qui viennent déposer... Et après, ils la changent. Ils sont arrivés à supprimer pratiquement tous les dépôts, uniquement par ce système de petite caméra, qu'ils installent et qui peut rester huit jours, 10 jours, 15 jours. Pour montrer que la caméra a quand même une efficacité.

Alors, pour le reste, on peut juger, est-ce qu'il y en a trop, pas assez ? Mais la caméra elle-même, arrêtez de la condamner, parce qu'elle est très efficace. Et toujours mon Commissaire TOCHEPORT, que j'aimais bien, avait expliqué un jour qu'ils avaient résolu une affaire, un cambriolage dans un commerce, parce que ceux qui avaient cambriolé le commerce, deux rues avant, ils s'étaient changés en sortant de la voiture. Ils étaient partis cambrioler et ils étaient revenus. Et il se trouve que là, il y avait une caméra sur la station de service. Et donc on n'a pas pu les voir cambrioler, mais on les a vus s'habiller et se déshabiller et c'est comme ça qu'ils ont été arrêtés. D'où là aussi, ça peut être aussi efficace. Quant au danger d'être filmé, moi, ça ne me gêne pas de circuler dans une ville où il y a des caméras. Voilà.

M. LE MAIRE : Pour conclure, M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Si je peux me permettre, avec tout le respect que je vous dois, vous ne manquez pas d'air. On n'arrête pas de vous dire que nous voulons être acteurs, vous aider, travailler avec vous, vous nous présentez un document sur table. Vous nous provoquez en disant : « *C'est quoi ? Vous aimez ? Vous voulez armer ou pas ?* » Ce n'est pas le débat. Moi je vous propose de mettre ce débat à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal et on en débattrait. Mais là, je trouve quand même que vous ne manquez pas d'air.

M. LE MAIRE : Alors, M. BIMBOIRE, ne jouez pas aux offusqués à géométrie variable. Je disais que vous m'interpellez sur l'armement légal et sur les caméras. Pour débattre, il me semble qu'il faut avoir le positionnement de tous les élus, majorité comme opposition. Ce débat, nous l'avons eu, ici. Et je voudrais juste vous rappeler, mais j'ai compris que vous étiez embêté pour répondre. Mais ce n'est pas la peine de m'en faire grâce. Je comprends, c'est la difficulté... tenue par différentes... telle ou telle position. Je pense que, comme j'ai l'ai indiqué, le choix qu'on a fait ici, dans cette Ville, c'est d'avoir un débat large qui n'est en rien obligatoire. J'ai vraiment regardé... parce que, vous savez, quand on fait ces présentations, que vous n'avez pas sur table, tout est dans le dial... tout est dans le rapport que vous allez faire. Aucun élu n'a été destinataire du PowerPoint. Aucun. Donc, ne dites pas ça, vous avez été invité à la séance du CLSPD du mois de juillet sur lequel la stratégie qui est exposée là n'a pas varié d'un iota. Donc, ne dites pas que vous ne le savez pas. Tout a été exposé en juillet. Je ne sais pas qui était là, ou qui n'était pas là, mais qu'importe. Donc, tout ce que vous avez là, vous le connaissez. Tout ce qui est indiqué là, nous en avons débattu. J'en parlais tout à l'heure avec l'armement de la Police Municipale. C'est par essence, l'incarnation des pouvoirs de Police du Maire. Donc, le débat, d'abord, n'est pas facile et n'est en rien obligatoire. Nous avons fait le choix ici, souvenons-nous, on avait quasiment encore des masques, si je ne dis pas de bêtises, de faire... de déployer un plan de prévention et de sécurité public, chiffré. Vous qui dites qu'on manque toujours de programme. Et avec une feuille de route. La feuille de route, on la conclut aujourd'hui. Il n'y a rien de nouveau. Rien de nouveau. Et ce n'est pas parce que vous avez du mal à répondre à une question, ce que je peux encore une fois comprendre, que c'est la faute de la municipalité. Je voudrais aller dans votre sens, je voudrais juste un tout petit peu changer votre propos. Ce ne sont pas des petits ennuis qu'ils ont eus, les policiers municipaux. Ce sont des faits graves qui sont arrivés à nos policiers, avec, Mathieu le disait, de l'ITT et des situations très complexes. C'est ça qui doit aujourd'hui nous inquiéter.

Sur l'armement, il ne s'agit pas de militariser la Ville. Il s'agit simplement de répondre à un besoin opérationnel exprimé par nos agents. Ce n'est pas le politique. Sur le fait de dire qu'ils souhaitent en être équipés compte tenu du danger qu'ils rencontrent. Parlons de la Métropole. Tous les maires y viennent, de gauche, de droite, du centre, sans étiquette, et même verts. Ça veut donc dire que ces maires-là ne se lèvent pas le matin, en disant « *Je vais les équiper, parce que...* ». C'est parce que simplement ça correspond à une remontée unanime des agents. Et je vais me permettre ma chère collègue de vous rappeler l'article L2212-2 qui dit que... vous le connaissez. Alors, ne dites pas qu'ils sont chargés aussi des rassemblements. Donc l'équipement LBD, si vous connaissez cet article, justement permet d'y répondre. Mais encore une fois, cet équipement n'est pas fait pour faire là-dessus. C'est le fait qu'aujourd'hui, on a des éléments de regroupement. Je vous ai quand même parlé de ce qu'il s'est passé et tout... et Talence en a été une des grandes victimes en 2023. Qu'est-ce qu'il se passe ? Enfin, on a vraiment une Ville qui change en quelques heures et un pays qui change, d'ailleurs. Donc, là où je vais aller dans votre sens, c'est : Est-ce qu'on peut regretter le désengagement de l'État sur ces politiques ? Évidemment. Et je pense qu'on donnera quitus à tous les gouvernements qui se sont succédé, quelles que soient leurs politiques, pour avoir suivi unilatéralement la même politique, pas un des gouvernements qui se sont succédé n'a rajouté la moindre force de police de proximité depuis plus de 20 ans. Comme ça, au moins, ça mettra tout le monde d'accord. Et puis, par ailleurs... Non, mais je parle de la Police Nationale, M. BIMBOIRE. Donc ça ne dépend pas des villes, c'est une politique nationale. Sur cette partie-là, je pense qu'il y aura, dans les années qui vont venir, un débat, justement, sur le positionnement de la Police Municipale, qui est devenue... on a envoyé un article... parmi les trois ou quatre premières forces armées de notre pays. Il va falloir que le législateur, c'est la raison pour laquelle c'est intéressant d'avoir aussi ces débats y compris politiques, y compris quand on n'est pas d'accord, va devoir faire un choix. Les policiers municipaux de 2025-2026 ne sont plus ceux d'il y a 10 ans. Maintenant, la projection à 10 ans, quelles seront les compétences, les capacités d'intervention, et les moyens qui seront associés ? Parce que je connais très peu de politiques qui ne doivent pas s'accompagner de moyens. Je veux quand même souligner ici, très positivement et de façon très appuyée, la qualité de la relation partenariale qui est la nôtre, avec les services de police nationaux, la Préfecture et M. le Procureur et ses équipes. Parce que des équipements ou des opérations qui ont été montés encore très récemment sur des trafics protéiformes, qui touchent toutes les villes, y compris les plus petites, aujourd'hui, eh bien permettent de revenir à une certaine forme de respect de la République. Je vais aller, pour les deux derniers points, sur ce que vous avez dit Mme GRESLARD : oui, la prévention occupe le devant, parce que je pense et nous pensons, je pense, collectivement tous que c'est la mère de toutes les batailles. C'est aujourd'hui que se gagnera la tranquillité de demain. Ça va nécessiter énormément de moyens.

Ça va nécessiter aussi de décroiser l'information qui, aujourd'hui, est trop cloisonnée entre les différentes structures, pour essayer d'agir. Ça va aussi se poser la question de la parentalité, puisque vous l'avez fait remarquer. Tant mieux si notre tiers-lieu « La Ressource » est fréquentée aussi par les parents. On n'a que trop dit qu'on ne voyait pas les parents.

Donc tant mieux. Et c'est la raison pour laquelle je vais aller, pour conclure sur ce que vous nous avez dit, mon cher Xavier, l'impact « prix – coût des caméras », on peut être d'accord ou pas d'accord. Ça, c'est autre chose. Il est anecdotique par rapport à tout ce qui a été fait humainement, dans tous les moyens, que ça soit sur la Police ou sur la prévention. Anecdotique. Il sera toujours très compliqué de vous répondre sur le taux d'élucidations, puisque, par définition, l'élucidation est un élément qui à la fin des fins est dans les mains d'un juge. Et ce qui concourt à la décision d'un juge, vous le savez, c'est un faisceau de preuves, un faisceau d'indices concordants ou pas qui fait que jamais on ne pourra avoir, sauf celles et ceux qui sont démagogues, le lien direct entre l'intérêt d'une caméra et les éléments. Par contre, ce que je voulais vous dire, avec l'ensemble de votre intervention, que j'ai écouté, pour ce qui me concerne attentivement, c'est que votre voix va manquer. Parce que je pense que tant qu'on sera capable de ne pas être d'accord, mais de sortir des dogmes, je pense qu'on pourra faire avancer concrètement la prévention et la sécurité sur ce territoire. Merci pour la qualité, en tout cas, de ce débat. M. le Secrétaire.

N° 1 – Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 24 novembre 2025 et du 15 décembre 2025

M. LE MAIRE : Appellent-ils des commentaires de votre part ? Non ? Sont-ils adoptés ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances publiques du 24 novembre 2025 et du 15 décembre 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 27/01/2026

N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ? Mme RAMI ?

Mme RAMI : Dans les décisions municipales, il y a trois décisions qui concernent des crédits.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas entendu pardon. Des ?

Mme RAMI : Des crédits. Il y a la 2, il y a la 8 et il y a la 9. Donc, nous n'avons pas, à l'heure actuelle, le ROB 2026. Je pense que ça arrivera en février. De mémoire, il me semble que vous aviez prévu dans le budget des emprunts à hauteur d'un peu plus de 20 millions... il me semble. C'est ce que j'ai repris, il me semble, pour équilibrer. Est-ce que ces trois prêts en font partie ou est-ce que ça vient en plus ?

M. LE MAIRE : Alors, non. Non, ça ne vient absolument pas en plus. On vous présentera tout dans le ROB, fin février. Et vous verrez, je pense, avec satisfaction, que le taux d'endettement de la Ville est le même en 2025, qu'en 2024.

Mme RAMI : J'ai d'autres questions.

M. LE MAIRE : Allez-y.

Mme RAMI : Alors, il y a pas mal de souscriptions avec l'accord-cadre. Donc, vous avez les montants. Par contre, sur la 12, sur l'acquisition de mobilier urbain emblématique, je ne sais pas trop ce que ça veut dire « mobilier urbain emblématique », il n'y a pas le montant. Alors, si vous pouviez m'expliquer ce que ça veut dire et le montant. Et après, j'ai encore une autre question.

M. LE MAIRE : Alors je vais répondre à cette question sur le mobilier. Mais non. Je vais laisser la parole à la première adjointe, qui va répondre sur cette question emblématique.

Mme FABRE-TABOURIN : Emblématique, c'est le mobilier pour les différents châteaux. C'est-à-dire qu'on a décidé d'ouvrir une ligne pour, tant le Grand Peixotto-Margaut que le futur Château des Arts, que le renouvellement du mobilier au Château de Thouars, quand ce sera nécessaire, considérant que dans les gammes auxquelles on pouvait avoir accès sur le mobilier de voirie, on n'était pas en cohérence avec ces différents lieux. C'est ce qu'on a appelé pompeusement, je reconnais, « mobilier emblématique ». Donc ce sont des bancs, des poubelles et des tables.

M. LE MAIRE : Et on est en train de chercher le montant de l'accord-cadre pour répondre à la seconde partie de votre question. Et votre troisième question ?

Mme RAMI : La troisième question, c'était... ça concernait la 38. C'était la passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local de stockage à la Maison des Solidarités pour l'Association « Réagir ». Donc, j'aurais voulu savoir combien de mètres carrés vous mettez à disposition et qu'elle serait la valeur locative de cet... de ce local.

M. LE MAIRE : Alors, je vais d'abord vous dire que c'est une estimation de 90 000 € en moyenne/an, avec un max de 300 000 €/an. Ça, c'est pour la partie « Mobilier emblématique ». Et l'Association « Réagir », la convention ne prévoit pas évidemment d'éléments financiers. C'est mis gracieusement à la disposition de l'association. En fait, si vous vous en souvenez bien, ma chère collègue, « Réagir » stockait ses équipements dans l'emprise des futures cuisines municipales, dans un bâtiment, on va dire, très précaire. Et donc en fait, on a voulu donner au sein de la Maison des Solidarités un emplacement définitif à ce stockage notamment, puisque vous savez qu'ils interviennent avec les poubelles, les tondeuses. Et donc il y a des choses qui sont faites. Et donc c'est consenti à titre gracieux.

Mme RAMI : Et la surface ? Pardon, la surface ?

M. LE MAIRE : Alors oui, je ne l'ai pas. On vous répondra.

Mme RAMI : OK.

M. LE MAIRE : Alors oui, je ne l'ai pas. C'est quelques mètres carrés. Ce sont... si je... oui, ça doit être moins de 10 m². Et on vous enverra l'information définitive là-dessus. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Une petite question. Bonsoir à toutes et à tous. Une petite question que m'inspire votre explication, Mme FABRE-TABOURIN. Vous parlez du mobilier emblématique, donc on a compris ce que ça voulait dire, et des poubelles. Et je voulais savoir si les poubelles au-delà d'être emblématiques, pourraient être fonctionnelles parce que les dernières poubelles du Parc Peixotto étaient beaucoup trop petites et pas du tout adaptées aux... à l'usage.

Mme FABRE-TABOURIN : Nous avons fait le choix... Alors, j'espère qu'elles seront fonctionnelles. En tout cas, elles seront de tri systématiquement, ce qui, d'ailleurs, nous posait des questions et des débats, notamment avec les Bâtiments de France. Nous avons fait le choix de prendre des poubelles plus importantes et qui permettent de trier, y compris dans les parcs des châteaux. Donc, j'espère que vous les trouverez parfaitement fonctionnelles.

M. LE MAIRE : Et par ailleurs, rappeler qu'un certain nombre de contenants sont aussi limités par tout ce qui est plan Vigipirate et autres, avec la transparence. Et les poubelles ne sont pas faites que pour être emblématiques ou pratiques. Il faut aussi qu'elles ne présentent pas un risque de danger, notamment compte tenu de toutes les personnes qui viennent ici. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 28/11/25	Passation d'un second avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de travaux d'installation d'une chaufferie biomasse au Stade Nautique Henri Deschamps afin de fixer contractuellement le coût total des marchés de travaux à 644 961,60 € HT, soit 773 953,92 € TTC que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter et de prendre en compte les prestations supplémentaires (obligation de déposer un permis de construire modificatif), portant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, à : Forfait provisoire de rémunération : 42 033,00 € HT, soit 50 439,60 € TTC	Groupement : SAS ALTEREA AGENCE SO– Bordeaux (33) SARL INSOLITES ARCHITECTURES – Bordeaux (33)	François JESTIN

	Avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération : - 1 141,62 € HT Avenant n° 2 : + 300,00 € HT Nouveau forfait définitif de rémunération : 41 191,38 € HT, soit 49 429,66 € TTC		
N° 2 28/11/25	Souscription d'un crédit long terme multi index d'un montant de 2 000 000 € ayant pour objet le financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2025. Date de remboursement final : 15/12/2045 Durée : 20 ans Type d'amortissement : trimestriel linéaire Frais de dossier : 2 000,00 €	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL AQUITAINE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 3 01/12/25	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville à MM MERLIN et CHOLLET, (service juridique de la ville) dans le cadre de la requête n° 25092364 déposée devant le Tribunal du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.		Emmanuel SALLABERRY
N° 4 01/12/25	Signature d'une convention d'une durée maximale de 3 ans afin de louer des créneaux au stand de tir de Cenon pour mise à disposition aux agents de la Police Municipale de la Ville et ce, dans le cadre des formations d'entraînement au maniement des armes de catégorie B en dotation, au tarif de 0,25 € par cartouche tirée.	COMPAGNIE REPUBLICAINE DE SECURITE N° 14 – Cenon (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 5 02/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 08/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 ^{ème} Division, 9 ^{ème} Rang, N° 1 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme RIGOLENE – Mérignac (33)	Jeanne SALLET
N° 6 02/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 15/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 11 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MAUREY – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 7 02/12/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 26/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 3 d'une superficie totale	M. M'BAYE – Talence (33)	Jeanne SALLET

	de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 8 02/12/25	Réalisation d'un contrat de prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 1 700 000,00 € pour le financement de la rénovation et l'extension du groupe scolaire Albert Camus. Ligne du Prêt : Prêt Cohésion Sociale Durée d'amortissement : 25 ans Périodicité des échéances : trimestrielle Index : Livret A Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6 % Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA Amortissement : prioritaire, simple révisabilité Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle Typologie Gissler : 1A Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 9 02/12/25	Réalisation d'un contrat de prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 1 300 000 € pour le financement de la rénovation de la crèche « Îlot des Enfants ». Ligne du prêt : Prêt Transformation Ecologique Durée d'amortissement : 20 ans Périodicité des échéances : trimestrielle Index : Livret A Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 % Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA Amortissement : prioritaire, simple révisabilité Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle Typologie Gissler : 1A Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 10			

03/12/25	Abandon de la procédure d'appel d'offres pour le lot n° 3 « Fournitures de bois » en vue de la passation d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels, en la déclarant sans suite en raison de la présence d'erreurs dans les exigences techniques des prestations rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, et lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour ledit lot.		Emmanuel SALLABERRY
N° 11 03/12/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 28/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière ancien, Série 4, N° 67G d'une superficie totale de 2,61 m ² soit 0,87 x 3,00 m pour la somme de 2 424,69 € (soit 1 616,46 € pour la Ville et 808,23 € pour le CCAS).	Mmes EMBOLLA MBETI – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 12 05/12/25	Passation d'un accord-cadre à bons de commande concernant l'acquisition de mobiliers urbains emblématiques pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028.	Groupeement : SARL PROVILLE (mandataire) – Beutiran (33) SARL MOBIPOSE (cotraitant) – Beutiran (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 13 05/12/25	A la suite de la demande d'indemnisation par la ville au titre de la garantie dommage ouvrage, acceptation de l'indemnité provisionnelle proposée d'un montant de 3 881,56 € HT pour les dommages relevés au mois de mai 2025 dans l'enceinte de la pataugeoire du stade nautique Henri Deschamps (caniveau périphérique et fond) et signature de la lettre d'acceptation approuvant le montant de celle-ci.	SOCIETE D'ASSURANCE MAF – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 14 08/12/25	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Trait(s) » le 09/01 pour les scolaires et le 10/01/2026 pour le tout public et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumières du Dôme dès le 08/01/2026. Montant des prestations : 5 100,61 € TTC	COMPAGNIE SCOM – Toulouse (31)	Vincent BESNARD
N° 15 08/12/25	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Colchik » le 28/01 pour le tout public et le 29/01/2026 pour les scolaires et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que du matériel son et lumières du Dôme.	ASSOCIATION CRIM – Mérignac (33)	Vincent BESNARD

	Montant des prestations : 2 156,20 € net de TVA		
N° 16 09/12/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 09/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 13, N° 3G d'une superficie totale de 3,87 m ² soit 1,29 x 3,00 m pour la somme de 3 595,23 € (soit 2 396,82 € pour la Ville et 1 198,41 € pour le CCAS).	M. ROYAL – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 17 10/12/25	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux transports routiers et urbains de personnes pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029. Montant maximum annuel : 250 000,00 € HT, soit 275 000,00 € TTC	SARL ATLANTIC CARS – Martillac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 18 11/12/25	Passation des accords-cadres à bons de commande concernant l'acquisition de mobiliers de bureau et de mobiliers scolaires suivants pour une période ferme allant : - Pour le lot 1 – Mobiliers de bureau : du 01/04/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 Montant annuel maximum : 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC - Pour le lot 2 – Mobiliers scolaires : du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 Montant annuel maximum : 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC	SARL RECTO VERSO 139 – Mérignac (33) SAS DENIS PAPIN COLLECTIVITES – Bressuire (79)	Emmanuel SALLABERRY
N° 19 11/12/25	Affermissement de la tranche optionnelle n° 1 dont l'objet porte sur les travaux à réaliser sur l'esplanade Peixotto, les allées Ouest et Est esplanade Peixotto, le chemin de l'âne, le giratoire du Pin et l'Allée de l'Ars pour les marchés : - N° 25/24-1 – VDR d'un montant de 586 965,85 € HT, soit 704 359,02 € TTC - N° 25/24-2 – Espaces verts d'un montant de	EUROVIA GIRONDE SAS – Mérignac (33)	Emmanuel SALLABERRY

	17 438,13 € HT, soit 20 925,75 € TTC	PINSON PAYSAGE MIDI PYRENEES SAS – La Brède (33)	
N° 20 12/12/25	Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à la collecte, au transport et au traitement des déchets et bio-déchets pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 : - Lot 1 – Déchets verts Montant maximum annuel : 150 000,00 € HT, soit 180 000,00 € TTC - Lot 2 – Déchets non dangereux Montant maximum annuel : 300 000,00 € HT, soit 360 000,00 € TTC - Lot 3 – Déchets dangereux Montant maximum annuel : 75 000,00 € HT, soit 90 000,00 € TTC - Lot 5 – Mégots de cigarettes Montant maximum annuel : 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC	SASU TRANSPORTS BENNES SERVICES ENVIRONNEMENT - Paris (75) SAS AZURA RECYCLAGE – Bassens (33) SUEZ RV SUD OUEST SAS – Villenave d'Ornon (33) SAS KEENAT – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 21 15/12/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 1 619,77 € du 07 au 12/01/2026 dans le cadre de la programmation du spectacle « Trait(s) » au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 22 15/12/25	Passation des accords-cadres à bons de commande suivants relatifs à la prise en charge d'animaux errants ou morts et fourrière animale pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 : Lot 1 – Prise en charge d'animaux errants ou morts sur le territoire de la ville de Talence Montant maximum annuel : 20 000,00 € HT, soit 24 000,00 € TTC Lot 2 – Fourrière animale Montant maximum annuel : 25 000,00 € HT, soit 30 000,00 € TTC	SAS SACPA – Casteljaloux (47)	François JESTIN
N° 23 15/12/25	Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à l'acquisition de matériaux, fournitures et		Emmanuel SALLABERRY

	outillages portatifs professionnels pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028 : - Lot 1 – Fournitures et outillages à main de plomberie Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT, Soit 120 000,00 € TTC - Lot 2 – Fournitures et outillages à main de maçonnerie Montant maximum annuel : 130 000,00 € HT, Soit 156 000,00 € TTC - Lot 4 – Fournitures de bois d'ameublement Montant maximum annuel : 115 000,00 € HT, soit 138 000,00 € TTC - Lot 5 – Fournitures d'acier Montant maximum annuel : 57 000,00 € HT, soit 68 400,00 € TTC - Lot 13 – Fournitures et outillages à main de soudure Montant maximum annuel : 20 000,00 € HT, soit 24 000,00 € TTC - Lot 15 – Outillages à main et pneumatiques pour mécanique automobile Montant maximum annuel : 40 000,00 € HT, soit 48 000,00 € TTC - Lot 16 – Fournitures d'arrosage Montant maximum annuel : 150 000,00 € HT, soit 180 000,00 € TTC	LEGALLAIS SAS – Herouville Saint Clair (14) POUDENX CERVANTES SAS – Villenave d'Ornon (33) BAGNERES BOIS SAS – Cestas (33) SAS LA BROCANTE INDUSTRIELLE – Védène (84) SAS FOUSSIER – Allonnes (72) WURTH France SAS – Erstein (67) SAS SOMAIR GERVAT – L'Isle sur la Sorgue (84)	
N° 24 15/12/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 15/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 5, N° 28G d'une superficie totale de 2,67 m ² soit 3,03 x 0,88 m pour la somme de 2 480,43 € (soit 1 653,62 € pour la Ville et 826,81 € pour le CCAS).	M. et Mme FOURNIER – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 25 16/12/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique d'une valeur de 2 247,78 € du 27 au 30/01/2026 dans le cadre de la programmation du spectacle « Colchik » au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 26 16/12/25	Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs aux prestations de signalétique pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026,	SARL PRO CONCEPT SIGNALETIQUE – Mios (33)	Emmanuel SALLABERRY

	puis renouvelable par tacite reconduction, jusqu'au 31/12/2027 : - Lot 1 – Signalétique intérieure et extérieure sur panneaux et adhésifs Montant maximum annuel : 70 000,00 € HT, soit 84 000,00 € TTC - Lot 2 – Signalétique événementielle Montant maximum annuel : 20 000,00 € HT, soit 24 000,00 € TTC		
N° 27 16/12/25	Passation d'un nouveau marché de maintenance de l'armoire de stockage robotisée du Centre Technique Municipal pour une durée allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2028. Montant de la dépense annuelle : 1 345,00 € HT, soit 1 614,00 € TTC	SAS ELECTROCLASS – Bussy Saint Georges (77)	François JESTIN
N° 28 16/12/25	Souscription d'un nouvel abonnement au progiciel de gestion de l'accompagnement aux demandeurs d'emploi pour une durée allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2028. Montant annuel maximum : 6 000,00 € TTC	SAS ARCHE MC2 – Aix en Provence (13)	François JESTIN
N° 29 16/12/25	Passation d'un nouveau marché de maintenance du broyeur de déchets de la cuisine centrale pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, renouvelable par tacite reconduction, trois fois un an, soit jusqu'au 31/12/2029. Montant de la dépense annuelle révisable : 666,00 € HT, soit 799,20 € TTC	SARL ECP GROUP – Geneston (44)	François JESTIN
N° 30 16/12/25	Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet les prestations de nettoyage et de désinfection des évaporateurs des chambres froides et plafonds et de lessivage des plafonds de la cuisine centrale pour une durée allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, jusqu'au 31/12/2027. Montant annuel maximum : 8 000,00 € HT, soit 9 600 ,00 € TTC	SARL AM PRO SERVICES – Mérignac (33)	François JESTIN
N° 31 16/12/25	Passation d'un nouveau marché d'entretien de la balayeuse Schmidt New 500/CS556 n° série 4610119 du service Voirie.	SAS EASYVOIRIE – Montélimar (26)	François JESTIN

	Montant de la dépense : 3 720,00 € TTC (2 visites)		
N° 32 16/12/25	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la collecte, au transport et au traitement des déchets et bio-déchets (lot 4 – Déchets alimentaires) pour une durée ferme allant de la notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029. Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT, soit 120 000,00 € TTC	SAS ECOVALIM DEVELOPPEMENT – Marseille (13)	Emmanuel SALLABERRY
N° 33 16/12/25	Passation des accords-cadres à bons de commande suivants relatifs à l'acquisition de fournitures et matériels administratifs, scolaires et pédagogiques pour une durée d'exécution portant sur la période ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 : - Lot 1 – Fournitures et matériels de bureau Montant maximum annuel : 135 000,00 € HT, soit 162 000,00 € TTC - Lot 3 – Fournitures et matériels scolaires Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT, soit 120 000,00 € TTC - Lot 4 – Fournitures et matériels de loisirs créatifs Montant maximum annuel : 60 000,00 € HT, soit 72 000,00 € TTC - Lot 5 – Fournitures et matériels éducatifs Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT, soit 60 000,00 € TTC Lors de sa réunion du 02/12/2025, la Commission d'appel d'offres a décidé d'abandonner la procédure pour les lots n° 2 – Tampons encreurs automatiques et encreurs et n° 6 – Jeux, et de mettre en œuvre un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables (les conditions initiales de l'accord-cadre n'étant pas substantiellement modifiées).	LACOSTE SAS – Le Thor (84) PAPETERIES PICHON SAS – Veauche (42) PAPETERIES PICHONS SAS – Veauche (42) LACOSTE SAS – Le Thor (84)	Emmanuel SALLABERRY
N° 34 17/12/25	Signature d'une convention pour l'organisation d'ateliers de 20 séances de renforcement musculaire en 2026 dans le cadre du programme « Activités pour les agents » ainsi que tous les avenants subséquents.	Mme VICENTE GONZALEZ – Pessac (33)	Emmanuel SALLABERRY

	Montant de la prestation : 1 200,00 € TTC		
N° 35 17/12/25	Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028 : - Lot 8 – Fournitures de menuiserie PVC Montant maximum annuel : 127 000,00 € HT, soit 152 400,00 € TTC - Lot 9 – Fournitures d'appareillages électriques et outillages à main d'électricité Montant maximum annuel : 500 000,00 € HT, soit 600 000,00 € TTC - Lot 11 – Fournitures et outillages à main de peintures toutes surfaces Montant maximum annuel : 107 000,00 € HT, soit 128 400,00 € TTC - Lot 12 – Fournitures en caoutchouc Montant maximum annuel : 40 000,00 € HT, soit 48 000,00 € TTC	SUNCLEAR SA – Marcq en Baroeul (59) AUSCHITZKY SAS – Bruges (33) ZOLPAN SASU – Lyon (69) LEGALLAIS SAS – Herouville Saint Clair (14)	Emmanuel SALLABERRY
N° 36 17/12/25	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels (lot n° 10 – Fournitures d'appareillages d'éclairage public) pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028. Montant maximum annuel : 500 000,00 € HT, soit 600 000,00 € TTC	SIGNIFY France SAS – Suresnes (92)	Emmanuel SALLABERRY
N° 37 17/12/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 17/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 4, N° 81G d'une superficie totale de 3,99 m² soit 1,33 x 3,00 m pour la somme de 3 706,71 € (soit 2 471,14 € pour la Ville et 1 235,57 € pour le CCAS).	M. et Mme TUTIN – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 38 18/12/25	Passation d'une convention en vue de mettre à disposition un local de stockage de la Maison des Solidarités sise 211 avenue de Thouars à Talence pour une durée d'un an renouvelable tacitement afin d'assurer notamment l'entretien du quartier sud du territoire.	ASSOCIATION REAGIR – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY

N° 39 19/12/25	Organisation d'un atelier d'initiation au « bullet journal » le 10/01/2026 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ». Montant de la prestation : 152,00 € TTC	SAS LE GOUT DU PAPIER – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 40 19/12/25	Passation d'une convention tripartite pour l'animation d'interventions dans le cadre de du quiz et de l'exposition « La laïcité, parlons en » du 08 au 10/12/2025 installée dans le CDI de l'établissement scolaire.	COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33) ASSOCIATION BOULEVARD DES POTES – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 41 19/12/25	Résiliation unilatérale de plein droit de l'accord-cadre n° 24-01-1 « Organisation de classes de mer 2024/2026 » à compter de la notification de la décision à la suite de la mise en liquidation judiciaire du prestataire sans période de maintien de l'activité et de l'absence de réponse de la SELAS MJE, Me Mathieu EHRHART, liquidateur judiciaire mis en demeure de se prononcer sur la poursuite de l'exécution de l'accord-cadre précité.	SARL PLANETE VACANCES – Traenhei (67)	François JESTIN
N° 42 19/12/25	Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels pour une durée ferme allant de la notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028. - Lot 6 – Fournitures, consommables et outillages à main de quincaillerie Montant maximum annuel : 90 000,00 € HT, soit 108 000,00 € TTC - Lot 7 – Fournitures et outillages à main de serrurerie Montant maximum annuel : 102 000,00 € HT, soit 122 400,00 € TTC - Lot 14 – Outillages électroportatifs sur accumulateurs et filaires Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT, soit 60 000,00 € TTC - Lot 17 – Outillages à main pour les espaces verts et terrains de sports Montant maximum annuel : 110 000,00 € HT, Soit 132 000,00 € TTC	SAS FOUSSIER – Allonnes (72) SAS FOUSSIER – Allonnes (72) LEGALLAIS SAS – Hérouville Saint Clair (14) SEE GUILLEBERT SAS – Ronchin (59)	Emmanuel SALLABERRY

N° 43 22/12/25	Passation des accords-cadres à bons de commande suivants pour la fourniture et l'installation d'aires de jeux pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 : - 01 – Aires de jeux extérieurs pour enfants toutes tranches d'âges Montant maximum annuel : 800 000,00 € HT, soit 960 000,00 € TTC - 02 – Mobiliers de jeux extérieurs tous publics Montant maximum annuel : 150 000,00 € HT, soit 180 000,00 € TTC	Groupement : SARL POINT GREEN (mandataire) – Bayonne (64) SARL SONESDI (co- traitant) – Bruges (33) SASU ID VERDE – Martillac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 44 22/12/25	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de produits de traitement des eaux de piscine pour une période ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028. Montant annuel maximum : 70 000,00 € HT, soit 84 000,00 € TTC	SAS STOCKMEIER France – Cestas (33)	François JESTIN
N° 45 31/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 13/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 10 ^{ème} Rang, N° 15 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LALANNE – Pessac (33)	Jeanne SALLET
N° 46 31/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 20/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 20 ^{ème} Rang, N° 9 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. LOLOM – Cadaujac (33)	Jeanne SALLET
N° 47 31/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 29/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 5 ^{ème} Rang, N° 13 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MOSCHET – Villenave d'ORNON (33)	Jeanne SALLET

N° 48 02/01/26	Passation d'une convention pour l'organisation et l'animation d'ateliers de sensibilisation au goût et d'actions ludiques dans les écoles élémentaires de la ville en 2026 au sein des différents accueils périscolaires sur le temps de la pause méridienne.	ASSOCIATION INTERFEL – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 49 02/01/26	Dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation de travaux de renforcement de la cage d'escalier de secours du Château Margaut afin de garantir la solidité de l'édifice. (mise en place de tirants visibles en façade et autres éléments de renfort à l'intérieur de la cage d'escalier de secours de l'aile Nord).		Emmanuel SALLABERRY
N° 50 05/01/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition du 10/02 au 14/03/2026 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 250,00 € TTC	Mme VANDEPUTTE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 51 05/01/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition du 31/03 au 02/05/2026 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 250,00 € TTC	M. HAVLICEK – Monségur (33)	Vincent BESNARD

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 27/01/2026

N° 3 – Communication au Conseil Municipal du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Bordeaux Métropole – Plan Vélo

M. LE MAIRE : Oui, alors vous avez lu ce rapport, qui est relativement éloquent sur la « Politique Vélo » sur la Métropole. Vous savez que le vélo occupe une place centrale dans les mobilités du quotidien. Il est devenu, à Talence comme ailleurs, un mode de déplacement quotidien, utile, respectueux évidemment de l'environnement. Et donc la Chambre Régionale des Comptes débat d'un certain nombre de points très concrets sur cette « Politique Vélo » exercée. Enfin, en tout cas, le rapport parle de 2019 et les années suivantes. Je voudrais exposer devant vous les éléments sur lesquels il faudra que ça soit suivi. D'abord, c'est celui du pilotage. La CRC pointe, je cite « *Un suivi budgétaire insuffisant et recommande de mettre en œuvre un suivi analytique fiable des dépenses de mobilité douce* ». Le deuxième enseignement, en tout cas, élément en point d'amélioration, c'est celui des résultats et l'évaluation de ces résultats. Le rapport souligne, à ce titre, une stagnation de l'évolution des parts modales. Et également, le rapport formule une recommandation. D'abord, que la part modale du vélo n'est pas assez documentée. Et elle recommande de réaliser une enquête,

avec une plus grande régularité, de manière à avoir les points saillants. Troisième enseignement, évidemment, c'est celui du free-floating.

Finalement, la CRC vient confirmer le choix fait pour Talence, puisque, notamment, il souligne, je cite : « *L'absence de sanctions efficaces* ». C'est du « free-floating », finalement. Et le fait de dire que pour déployer un élément plus saillant et plus... finalement mieux contrôlé, il recommande un meilleur contrôle des opérateurs. Il est d'ailleurs, à ce terme, un tout petit peu dommage que la collectivité ait fait le choix des opérateurs privés. Là, où on entend toujours « braquer » beaucoup de publics. De la même façon, on ne l'avait pas dit tout à l'heure, mais les ASVP sont, eux, publics. Ils ne sont pas équipés de machines, notamment les sulfateuses comme on le voit dans des communes à côté de nous. Ils louent les progrès de Bordeaux Métropole, notamment débutés sous la vice-présidence de Mme Brigitte TERRAZA. Il en souligne les approximations, les points de vigilance et les axes d'amélioration. Et donc, comme toutes les communications, il devra être suivi d'effet, de manière qu'on puisse y voir plus clair, compte tenu, évidemment, des sommes qui sont engagées. Qui veut parler ?

Mme DE MARCO : Oui. Alors là, j'ai du mal à suivre. Vous dites que le rapport est très éloquent. Puis vous arrivez à ramener à vous certaines choses. Donc je n'arrive pas à suivre. Le free-floating, vous vous félicitez, comme quoi vous avez bien fait, etc. Eh bien moi, j'entends de la part de tous les utilisateurs, qui ne comprennent pas pourquoi Talence ne fait pas partie de ce système-là, de free-floating, et puis que ça pose vraiment d'énormes problèmes. Ensuite, moi, je tiens à féliciter... Je ne sais pas ce qui vient faire Brigitte TERRAZA sur ce dossier ; quand même, l'élue en charge de ce dossier est Isabelle RAMI. Vraiment ça vous écorche la bouche de pouvoir dire son nom, parce que c'est quand même grâce à elle que nous avons cette... oui... ce rapport et ces observations de la Chambre Régionale des Comptes, qui sont assez éloquents. Voilà, c'est ce que j'avais à dire, mais vraiment, vous n'êtes pas un grand joueur, là. Et ça me scandalise.

M. LE MAIRE : J'ai pointé...

Mme DE MARCO : Oh non, je suis scandalisée.

M. LE MAIRE : Je vous sens effectivement scandalisée. J'ai pointé... Il me semble juste, ma chère collègue, que quand on a parlé du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'audit de la Ville de Talence, vous n'avez pas félicité le Maire et ses adjoints pour cette gestion éloquente. Mais ça doit être sûrement à géométrie variable. Je voulais simplement... j'ai cité très exactement, comme dans n'importe quel rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ce qui fonctionne et ce qui doit être documenté pour être amélioré, puisque la Chambre Régionale des Comptes se borne à dire, « *Il y a beaucoup d'argent qui est investi dans le vélo et dans les mobilités douces* ». Il est donc important qu'indépendamment des effets d'annonce ou d'autosatisfaction dont est spécialiste la majorité métropolitaine, on puisse y voir plus clair. Sur la partie du free-floating, permettez au Maire que je suis et du Conseil municipal majoritaire que nous sommes, en tout cas pour les prochaines semaines, d'avoir leur liberté de penser. Je vais, indépendamment de « l'effet loupe », qui est peut-être le vôtre, Mme la Sénatrice, vous encourager à venir échanger avec nos agents sur le nombre d'outils,

les trottinettes, les vélos, qui sont... on parlait tout à l'heure, de déchets sauvages, tous les jours ramassés sur l'espace public. Tous les jours. Et Gérald JEAN pourra vous en parler.

Donc quand on dit que les contrôles sont extraordinairement performants, eh bien je vous dis juste que la remontée des agents n'est pas la même. Personne n'est interdit d'avoir du free-floating à Talence, puisqu'on peut circuler en free-floating à Talence. Personne n'a été interdit de proposer du stationnement, en free-floating. C'est le cas par exemple de la Faculté, c'est le cas de KEDGE, donc on peut se garer auprès des éléments. Je voudrais juste aussi partager avec vous que dans des secteurs contraints, comme le quartier nord, par exemple, une f... L'espace public est très contraint, vous le savez aussi bien que moi. On a déployé, par exemple, très récemment, une politique nationale, les Bornes d'Apports de Déchets Alimentaires, les fameuses Badas. Quand on vient à chaque fois remonter et remonter toutes ces choses-là qui prennent de la place, il faudra juste qu'on nous explique où est ce que l'on peut avoir de l'espace public. Vous avez des remontées systématiques, je voudrais vous assurer qu'en six ans, un peu moins, parce que le free-floating c'est un peu moins, de réunions publiques, je n'ai jamais eu... jamais, je vous le dis, mais on n'a peut-être pas les mêmes publics, la moindre demande d'avoir du free-floating à Talence. Mais peut-être, ne voyons-nous pas les mêmes personnes. Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, merci. Alors, effectivement, ce rapport de la CRC, on l'a déjà présenté en Bordeaux Métropole. Ça a fait l'objet d'un débat sur une heure. Ça a été très riche. Donc on ne peut que se féliciter de l'engouement et de la discussion qu'on peut avoir autour de ce « Plan Vélo » et le « Plan Marche » également, puisqu'il s'agit effectivement de la délégation que j'ai à la Métropole et que j'assume depuis 2020. Alors, je vais vous reprendre un petit peu sur l'analyse que vous faites du rapport de la CRC. Le rapport de la CRC fait trois remarques, pas plus. Vous êtes allé sur une quatrième qui ne fait pas l'objet de remarque.

La première remarque, c'est renforcer le suivi analytique des dépenses liées aux mobilités douces. C'est la recommandation n° 1. Vous avez extrapolé en parlant de pilotage. Je pense que les remarques de la CRC n'allaient pas tout à fait dans ce sens.

La deuxième remarque, c'est réaliser des enquêtes « Déplacements » plus régulières.

Et la troisième recommandation, c'est adopter une norme unique de marquage cyclable pour améliorer les continuités et la sécurité.

Alors ces trois recommandations, effectivement, elles ne seront pas mises en œuvre pour autant avec les services. Nous y travaillons dessus. Je peux déjà vous parler de tout ce qui est marquage cyclable. Vous avez déjà une norme qui est le Réseau Express Vélo, qui est en train de se déployer. Donc vous avez un marquage pour le Réseau Express Vélo, le réseau ReVE. Après... et la politique est perfectible. Et il va falloir absolument l'améliorer, puisqu'on est également sur une réflexion, sur « *Comment harmoniser l'ensemble des continuités et des pistes ou des bandes cyclables* ». C'est un vrai problème, je vous l'accorde et je suis dessus depuis deux ans. Si je reviens sur la deuxième remarque, réaliser des enquêtes « Déplacements », ces enquêtes coûtent relativement cher. Un peu plus de 1,8 million. Vous avez été... êtes le premier à la Métropole à souligner les coûts exorbitants de ces études,

donc vous comprendrez que ça va être compliqué de mettre en place tous les ans ce type d'études et vous allez sûrement intervenir à la Métropole pour le souligner.

Pour autant, il est effectivement important d'avoir des indicateurs de suivi. Et ce qui a été dit à Bordeaux Métropole, c'est qu'on essaierait de mettre en place des études un petit peu plus légères, qui ne pourront pas être du niveau de celles effectuées par le CEREMA, mais qui nous permettront d'avoir des indicateurs de suivi. Ça, on est d'accord.

La première remarque qui concernait le suivi analytique des dépenses, c'est un outil de comptabilité analytique. L'outil existe déjà à la Métropole. Là aussi, c'est perfectible. Il va falloir le mettre en place un petit peu plus finement, puisque les dépenses liées au vélo sur les politiques métropolitaines sont sur différents points : on a la voirie, les infrastructures, le vélo, la marche. Donc ça, c'est aussi un point sur lequel j'ai demandé aux services de travailler. J'y suis aussi depuis deux ans pour avoir des indicateurs fiables. Il y a les pôles territoriaux aussi qui ont des informations. Ça veut dire que ce quatrième « Plan Vélo », on a déjà des axes, et les quatre recommanda... les trois recommandations qui ont été faites par la CRC, on est déjà dessus. Et on les prend tout à fait au sérieux.

Pour rebondir après sur la quatrième que vous avez un petit peu inventée, concernant le free-floating, ça n'y est pas. Ce n'est pas une recommandation de la CRC. Pour autant, je peux vous faire un retour très factuel du free-floating. Vous dire que sur ce deuxième appel, il y a eu des communes qui nous ont rejoints, alors qu'elles n'étaient pas... qu'elles ne faisaient pas partie du premier lot de 2020. Vous dire que cet AMI, il a été mis en place, parce que vous connaissez la situation dans laquelle était Bordeaux et les communes périphériques, avec du free-floating qui n'était pas maîtrisé. On a été la première métropole à mettre un AMI sur l'ensemble dans un territoire métropolitain. Ça a très bien marché. Les conclusions sont que l'on a 95 à 98 % des objets, par objets, j'entends vélos, trottinettes et scooters qui reviennent sur les poches de stationnement. On observe que les trottoirs ne sont plus occupés. C'est très bien. Les communes sont tout à fait contentes du résultat. Il y a des COPIL de suivi. Tout est fait en complète transparence. S'il y a des objets qui sont mal positionnés, les opérateurs sont assez et, plutôt très efficaces. Ils ont mis en place des amendes. Ça marche plutôt bien. Donc après, c'est un positionnement. Vous avez fait le choix de ne pas prendre de free-floating sur la commune. Moi je le regrette, mais c'est votre choix. Je le respecte. Il n'y a pas de difficulté là-dessus. Seulement, je ne suis pas sûre que ça puisse correspondre à l'ensemble des attentes des Talençais et des Talençaises.

M. LE MAIRE : M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Juste une question. Ce moyen de se déplacer, parce que les anglicismes, moi je suis opposé à tous les anglicismes. Donc je ne sais pas ce que vous appelez « le free-floating ». Je peux l'imaginer. Est-ce qu'il y a une obligation de respecter les feux de circulation ? Eh bien, j'ai eu le message. Le vélo... J'inclus le vélo aussi. Voilà !

Mme RAMI : Alors là vous êtes en train de toucher un point qui concerne la sensibilisation, l'éducation. On a eu aussi de très gros débats concernant les associations qui accompagnent

le déploiement du « Plan Vélo » sur la sensibilisation et l'accompagnement des citoyens sur le vélo. C'est un point important. Le point de sécurité est un axe extrêmement important.

Nous avons commencé à travailler dessus et vous le savez, avec le premier « Plan Marche » qui a été mis en place sur la Métropole et sur lequel on a commencé à mettre... on a créé le code de la rue, dont j'espère que vous avez été destinataire, avec des opérations pilotes et de sensibilisation. Il y a eu la première Cours Gambetta. Ça permet d'acculturer l'ensemble des usagers, que ce soit des cyclistes, des piétons, des chauffeurs de bus, des chauffeurs de poids lourds. On fera d'autres opérations. La Métropole fera d'autres opérations de sensibilisation. Oui, l'acculturation et la connaissance du code de la rue, ce sont des éléments importants. Il va falloir continuer à les travailler. C'est... Je ne pense pas que ça soit complètement acquis à 100 %. Le taux d'incivilité, on le connaît. Il est à peu près de 20 %, vous en avez parlé tout à l'heure. C'est un sujet qu'il faudra toujours maintenir, continuer, ça fait partie de la sécurité. Pour ça, on a besoin d'une politique métropolitaine, mais on a aussi besoin des acteurs de terrain, que sont les associations, entre autres.

M. CAZABONNE : Et si après cette expérimentation, tout ça ne s'avère pas convaincant sur le plan de la sécurité, êtes-vous prête à aller jusqu'à l'immatriculation de tous les véhicules avec ou sans moteur ? Je vous dis ça, parce que c'est ce que demandent les assureurs, ce que demande la police, ce que demandent les taxis, et je m'arrête là.

Mme RAMI : Je ne peux pas vous répondre actuellement. On va suivre ce qui se passe au niveau national. Mais les trotti... au niveau du free-floating, les trottinettes, elles ont un numéro de toute façon. Vous parlez que du free-floating ou vous parlez des vélos individuels ?

M. CAZABONNE : Non, mais je ne sais pas ce que c'est que le « free-floating », je parle de ce qui a deux roues.

M. LE MAIRE : Non motorisé. Bien. Pour conclure, M. GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci, M. le Maire. Non, mais c'est une question effectivement intéressante. Alors, vu qu'on a une présentation sur la sécurité et sur la prévention, j'aimerais bien savoir aussi combien, puisque le nombre de policiers municipaux a été augmenté, doublé sur la Ville... combien de verbalisations ont été faites par les services de la Ville, pour non-respect des feux tricolores sur les différents axes de la Ville, où c'est une compétence de la Ville, vous l'avez rappelé. Donc ce serait effectivement intéressant, puisque vous soulevez cette difficulté, de savoir à quel niveau vous faites respecter la règle et notamment le Code de la route.

M. LE MAIRE : Alors, juste pour conclure par rapport à votre question, j'interrogerai l' élu en charge depuis un mois, il devrait avoir la réponse. D'abord, je ne comprends pas. Si on ne peut pas se substituer à la Police Nationale, il me semble qu'il n'y a pas que la Police Municipale qui peut verbaliser ? Et vous dire, mais je pense que vous le savez M. GARRIGUES, que tous les jours, nos ASVP font des opérations de surveillance et de contrôle, notamment sur la dangerosité du Cours Gambetta. Sur les éléments, ma chère collègue, j'ai du mal à comprendre. On ne sait pas d'où on part. On ne peut pas se payer les études, mais on sait où l'on va.

Bon ! Écoutez, tout ce que vous faites est parfait. Voilà, c'est ce que je retiens et voire même « touche le divin ». Et je crains qu'une enquête, à quelques centaines de milliers d'euros, même supprimée, ne suffise pas à compenser les 900 millions d'euros de dettes supplémentaires accumulées sur ce mandat. Je crois vraiment que sur ces politiques, d'abord c'est une politique de coopération. La Métropole, quels que soient les élus, ne fera rien sans les municipalités. Vous avez parlé tout à l'heure du réseau ReVE, on sait très bien que les kilomètres aujourd'hui livrés, sont les kilomètres les plus simples à mettre en œuvre. Il va y avoir des éléments compliqués à mettre en œuvre dans les mois et années à venir, puisque plus on se rapprochera de Bordeaux Centre, moins la taille de la voirie pourra permettre de pouvoir faire passer tous les modes. Il y aura aussi de grands chantiers. J'espère que la Route de Toulouse, notamment, qui est aujourd'hui, alors ce n'est pas une discontinuité cyclable, c'est un trou dans cette possibilité, permettra de pouvoir le faire. Mon propos est juste le fait d'enseigner que ce rapport émet des recommandations. Je me permets de vous le dire. La politique de pilotage, ce n'est pas le renforcer. C'est le mettre en œuvre. Je lis ce que mettent les conclusions de la chambre. Je vous lis juste ce qui est marqué dans le rapport. Donc je dis juste, simplement, que demain, et je pense qu'on sera tous d'accord là-dessus, les finances publiques vont se faire rares. Très rares, trop rares. Donc, on va devoir faire des choix. Les politiques de mobilité ne sont pour rien dans le budget de la Métropole. C'est un des plus grands budgets avec la propreté. Je pense que ce genre de « Politique Vélo », pas free-floating ou free-floating, ça, c'est plus anecdotique pour moi, doit permettre d'avoir la présence d'indicateurs fiables, stables, comparables dans le temps, indépendamment des crises sanitaires. Moi, par exemple, je lis très régulièrement l'évolution de la pratique vélo avec les différentes bases, pour regarder comment ça fonctionne. Parce que demain, je crois vraiment qu'on aura tout à garder et à proposer un bouquet de mobilités, de manière que l'on puisse effectivement proposer à chacune et à chacun, la mobilité qui lui plaît et pas celle qu'on essaie de lui imposer. Merci. En tout cas, il n'y a pas de vote sur ce genre de travail. Mme RAMI.

M. JESTIN : M. le Maire, vous m'avez interpellé sur le nombre de verbalisations. Je n'ai cette délégation que depuis quelques jours, mais je vous promets que d'ici le prochain Conseil, je demanderai à mon prédécesseur.

M. LE MAIRE : Merci. Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui. Je voulais quand même vous dire que le pilotage, c'est perfect... Il y a des choses qui sont perfectibles. Je suis d'accord. On y travaille dessus, la « Politique Vélo », elle est à ramasser. On est d'accord. Pour autant, il y a des indicateurs de suivi qui sont mis en place. Il y a des comités de pilotage, il y a de la concertation qui est faite pour le « Plan Vélo ». Le « Plan Vélo » et le « Plan Marche », on n'y va pas au hasard. Il y a de la restitution, il y a des bilans. En bureau, vous avez des bilans. Donc, je ne suis pas une magicienne, je ne suis pas la meilleure...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme RAMI : ... Non. Moi, je ne... par rapport à ce qu'il s'est passé précédemment, je n'ai pas la prétention d'être la meilleure. Je suis humble là-dessus. Il y a des choses qui sont perfectibles. J'essaie de mettre le « Plan Vélo », « Le 4^{ème} Plan Vélo » sur une trajectoire, qui j'espère sera la bonne, mais il y aura un « 5^{ème} Plan Vélo », il faut toujours s'adapter. Il n'y a pas de soucis. En termes d'indicateurs, vous dire quand même que même si la Métropole s'endette, la Ville de Talence, via les financements en bénéficie, quand même, aussi. Pour le « Plan Vélo », on peut dire... Pour le... Mais ce n'est pas... Et alors ! 100 000 €. Le « Plan Vélo » métropolitain, il a permis de déployer, au niveau talençais, le Plan Vélo talençais. Au niveau des indicateurs, on peut vous dire quand même que l'on a le déploiement des arceaux vélos. Ça, on a les indicateurs. On a le déploiement de l'offre de stationnement free-floating. On a les services vélos proposés par la DSP. On a le suivi des aides à l'achat vélos. On a le nombre d'actions avec les associations. On a le nombre de capteurs vélos. On a le nombre d'accidents. On a un suivi budgétaire. Quand même. Donc les indicateurs on les a. La CRC nous demande de faire mieux, on fera mieux. Mais on a... on n'est pas sans indicateurs.

M. LE MAIRE : Je partage avec vous le fait que l'on ne fera jamais bien, si on n'a pas une enquête « Déplacements ». Je pense que c'est un point fondamental et un choix politique à faire, parce que le schéma de déplacement tout mode, peut être le seul à essayer de répondre et à apporter des réponses concrètes à des habitants qui quand même nous disent au quotidien à quel point c'est compliqué de se déplacer dans cette métropole, même si la ville de Bordeaux a laissé la première place pour cette année à une autre ville. Je parle juste avec vous des éléments de perfection et que... gager que l'on puisse parfois émettre des critiques positives. Il ne s'agit pas de critiquer ça, c'est tout ce que je dis. Il n'y a pas de vote sur ce rapport. M. le Secrétaire.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Je vous informe que la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine a arrêté ses observations définitives sur la gestion du plan vélo de Bordeaux Métropole concernant les exercices 2019 et suivants.

Conformément à l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations a été communiqué par l'exécutif à son assemblée délibérante du 5 décembre 2025.

En date du 13/01/2026, ce document a été adressé à la commune et en application des dispositions de l'article L. 243-8 du même code, il convient de présenter ce rapport au plus proche conseil municipal pour faire l'objet d'un débat. »

Reçu en Préfecture le 27/01/2026

N° 4 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2026

M. JESTIN : M. le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, nous avons pris la décision assez tôt de reporter les votes des documents budgétaires, que ce soit le Rapport d'Orientation ou du budget, en raison de l'incertitude. Je pense que je n'ai pas besoin de développer sur l'incertitude qui nous entoure, puisque je vous rappelle que l'État n'est toujours

pas doté d'un budget à cette heure-ci. En conséquence, pour ce Conseil-là, nous vous proposons tout de même de voter l'intégralité des subventions que nous avons l'habitude de voter, de manière que les différentes structures puissent fonctionner. Pour cette première délibération, il s'agit du CCAS conformément à nos habitudes. Nous avons souhaité maintenir le socle associatif à des niveaux de subventions égales et, en l'occurrence, pour le CCAS, ça représente une augmentation, puisque vous le savez, ils ont repris la gestion du Centre Social de Bagatelle pour l'empêcher de fermer et donc nous avons évidemment mis les finances en conséquence. Donc je vous propose une somme de 4 180 000 €.

M. LE MAIRE : Partager avec vous, d'abord un choix politique. C'est celui d'avoir massivement augmenté l'aide au CCAS sur ce mandat. Je voudrais vous rappeler, parce que l'on compare parfois et vous avez raison, M. le Maire Adjoint, 2024 à 2025. Alors on est avec juste l'isopérimètre, qui est l'intégration du Centre Social de Bagatelle. Vous rappeler que le soutien de la Ville par rapport à 2021 est de 880 000 € supplémentaires en 2026, par rapport à 2021. Voilà un vrai choix politique. Je partage avec vous, comme avec de très nombreux administrateurs, mon inquiétude forte, très forte sur les cofinancements, notamment départementaux, sur tout un tas d'actions, y compris sur la petite enfance. Nous avons encore... nous avons eu l'information, comme quoi une des crèches allait fermer la moitié de ses places, en l'occurrence toutes les places réservées. Et donc on parlait des équilibres budgétaires tout à l'heure, c'est en équilibre très précaire puisqu'un grand nombre des actions du CCAS sont cofinancées par beaucoup d'éléments, État, Département et autres. Donc j'espère que l'on pourra continuer cet effort significatif à l'aide sociale. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Pour.

Mme QUÉLIER : Pour.

M. LE MAIRE : Pour. M. JOLIOT

M. JOLIOT : Pour.

M. LE MAIRE : Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« En raison des incertitudes financières pesant sur les collectivités territoriales, le vote du budget primitif de la Ville est décalé à la séance du conseil municipal du mois d'avril.

Néanmoins, afin de permettre au CCAS de fonctionner dès ce mois de janvier, il vous est proposé de voter dès à présent la subvention de l'exercice 2026, à hauteur de 4 180 000 €, correspondant à la subvention versée en 2025 (4 100 000 €) augmentée du coût net de la reprise en régie de la gestion du centre social jusque-là assurée par la fondation Bagatelle.

La dépense sera imputée à l'article 65736212 / chapitre 65 du budget 2026. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

N° 5 – Subventions aux associations – Année 2026

M. JESTIN : Même principe pour l'ensemble des structures, comme nous en avons l'habitude pardon. Évidemment, c'est une délibération collective, mais un vote individuel pour chacune des structures, dont je vais vous épargner la lecture.

M. LE MAIRE : Alors je voudrais juste, avant d'avoir vos votes, si vous avez des questions sur ces subventions ou pas. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Oui, je voulais savoir si l'Association Métro de Bordeaux avait eu une subvention l'année dernière, finalement, puisqu'elle n'avait pas déposé de dossier, mais on avait quand même voté sa subvention. Savoir aussi pourquoi elle demandait cette subvention, puisque quand j'avais consulté les dossiers, je ne voyais pas de justification vraiment précise à cette subvention. Et donc voilà. Est-ce qu'elle a déposé un dossier cette année ? Et à quoi vont servir ces 1 000 € ?

M. LE MAIRE : À faire fonctionner l'association. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme QUÉLIER : Alors, vous ne répondez pas aux autres questions, est-ce que...

M. LE MAIRE : On est en train de chercher la réponse à votre question. C'est juste qu'une subvention sert à faire fonctionner l'association. Mme la Sénatrice.

Mme DE MARCO : Oui, non, mais moi, simplement le temps que vous cherchiez, pouvez-vous me préciser ce qu'est cette association « Voix Publique(s) » ? Non, mais c'est vraiment par curiosité, ce n'est pas pour polémiquer, ni rien.

M. LE MAIRE : Mais Mme la Sénatrice, vous n'êtes jamais dans la polémique, vous le savez.

Mme DE MARCO : Ah non, pas du tout.

M. LE MAIRE : Alors... C'est pour ça que je prends toutes les questions avant les votes. Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, moi ce n'est pas une question. C'est une remarque beaucoup plus globale.

M. LE MAIRE : Ah ! Alors, allez-y !

Mme RAMI : Alors j'y vais. Merci. Donc, on le sait... on le sait tous et on l'a vu, les associations jouent un rôle essentiel dans la vie sociale, culturelle et sportive de notre commune et je veux saluer ici leur travail et leur engagement, ainsi que l'ensemble des bénévoles. Le montant des subventions 2026 est reconduit à l'identique. C'est un bon signal. Pour autant, d'un côté, on demande aux associations d'être plus professionnelles et de compenser parfois le retrait des services publics et, de l'autre, on ne leur offre ni cadre clair, ni visibilité pluriannuelle, ni règles transparentes. En l'état, le Conseil municipal, aujourd'hui, vote des subventions, sans disposer de tous les éléments nécessaires. À l'heure actuelle, avec les tensions que nous

connaissions, notre soutien est indispensable. Mais il faut dire les choses clairement, aujourd'hui, comme les années précédentes, à chaque fois, en Conseil municipal, on vote des subventions à l'aveugle et on nous demande de nous prononcer, sans savoir le montant initial de la demande financière du partenaire, sauf aller passer des heures au niveau des services, ce qui n'est pas tellement acceptable ; et sans avoir forcément de réponse (cf. ce qu'a dit Christine), sans savoir si la demande de subvention a été entièrement satisfaite et, surtout, on ne connaît pas les critères qui ont guidé les arbitrages. Alors que nous savons pertinemment que les besoins des associations augmentent. Donc, sur quels critères objectifs repose la mécanique d'attribution ? Nous n'avons, pour l'instant, depuis des années, aucun élément pour le savoir. Aujourd'hui, notre commune ne dispose d'aucun règlement d'intervention, pas de critères publics, pas de priorités formalisées, pas de cadre partagé avec les associations. Soutenir les associations, ce n'est pas seulement verser une subvention et communiquer dessus. C'est les accompagner, sécuriser leur action et garantir aussi l'emploi et valoriser le bénévolat. Les associations sont des partenaires essentiels, mais elles conservent leur indépendance dans leur programmation.

Nous devons donc leur fournir un cadre clair et lisible, tout en assurant une information complète aux élus et aux citoyens. Avec un règlement d'intervention, nous pourrions enfin voter en connaissance de cause et agir avec responsabilité et équité. C'est pourquoi nous demandons :

- La mise en place et le vote d'un règlement d'intervention clair ;
- Que les élus disposent d'un choix éclairé en ayant le montant demandé lors des demandes de subvention ;
- Même d'avoir, pourquoi pas, à disposition, un dossier complet, plutôt que d'aller les chercher ;
- Et une demande de transparence pour tous, élus et citoyens, afin de comprendre les choix opérés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Alors on va répondre à vos questions et puis je conclurai.

Mme RONDEAU : Eh bien, comme tu veux...

M. JESTIN : Alors pour Métro de Bordeaux, la subvention de l'année dernière n'a pas été versée, puisque nous n'avons pas reçu le dossier. Donc pas versée. C'est la même règle pour tous. Pour le cadre, je laisserai Sophie, pardon, répondre sur la structure que vous nous avez demandée, parce qu'elle les connaît mieux. Le cadre qui est posé aux associations, c'est qu'elles reçoivent une lettre pour déposer leur dossier, dans lequel il y a déjà les orientations budgétaires et en général, en tout cas depuis quelques années, le mot c'est « subvention » au maximum identique, en fonction des choses. Pour les plus grosses structures, celles qui reçoivent le plus d'argent, il y a un entretien annuel qui est fixé avec elles. Toutes les structures remplissent un dossier dans lequel il y a un certain nombre d'éléments qui leur sont demandés sur les évolutions. Pour les plus grosses structures, il y a systématiquement une convention d'objectifs qui est à signer au-delà de la convention. Mais si la conclusion, mais je pense que

c'est la délibération sur laquelle vous voulez agir ce soir. Si votre conclusion, c'est que la Ville de Talence n'offre pas un cadre clair à nos structures, quand on voit ce qu'il se passe autour, quand on voit le contexte qu'il y a, alors que depuis des années, nous maintenons le socle associatif, y compris sur toutes les demandes. Par contre, à un moment, effectivement, nous tenons aussi un budget de la Ville pour arriver à faire fonctionner. Là où nous avons demandé parfois sur certaines années à nos propres services de diminuer leur mode de fonctionnement, nous avons maintenu ce socle associatif. Et nous avons des rencontres régulières, nous avons des élus qui siègent dans la plupart des structures pour représenter la Ville, élus majoritaires ou minoritaires, puisque vous y siégez. Il y a tous ces éléments-là. Tous les dossiers sont disponibles au service. Alors on peut faire un Conseil, si vous voulez, de 8 h 30, pour qu'on passe chacune des conventions ou chacun des dossiers en Conseil municipal. Mais à un moment, effectivement, on peut aussi le concevoir de manière différente. Sophie, peut-être...

Mme RONDEAU : Oui.

M. LE MAIRE : Mme FARGUES. M. FARGUES, pardon, excusez-moi.

M. FARGUES : Oui. Merci, M. le Maire, chers collègues. Isabelle, je vais quand même me permettre de te répondre puisque, du moins pour la partie qui me concerne, le sport, chaque année, on reçoit avec les services de la Ville, les présidents de toutes les associations sportives conventionnées « Ville », à qui nous versons des subventions, sur lesquelles il y a, effectivement, de par la convention des critères, que ce soit le niveau de pratique, le niveau d'encadrement, le nombre de licenciés, le développement durable, le développement du sport féminin, du handisport. On les reçoit également par rapport à leur projet, leur capacité à s'autofinancer aussi, avec les conseils que l'on peut leur apporter. Et je vais conclure sur le fait que certes, on n'est peut-être pas les meilleurs, mais il n'y a pas beaucoup de villes qui, chaque année, reçoivent leurs associations, pour discuter de ça.

M. LE MAIRE : Mme RONDEAU.

Mme RONDEAU : Oui, bonsoir. Voix publique (s), c'est une association qui aide à la prise de parole pour gérer le stress, notamment, et la Ville les fait également, travailler. Je voulais simplement, si vous me le permettez, M. le Maire, compléter la partie plus gestion, sur le fait qu'on a des services qui sont, notamment au Dôme, très bien identifiés. Je voulais les remercier ici, qui reçoivent toutes les associations. J'ai moi-même reçu et rencontré toutes les associations. Et effectivement, il n'y a pas que les subventions, puisque toutes les associations ou quasi toutes, ont des créneaux, notamment sur des salles. On n'a pas laissé une seule association sans créneau, malgré quelques mètres carrés, que pour des raisons notamment énergétiques, on a dû détruire. Donc, on est vraiment derrière eux. On les accompagne aussi à monter les associations. On les accompagne dans leur gestion au quotidien. Et pour les dossiers de subventions, on n'a jamais refusé quelque demande de subvention que ce soit, on les reçoit et on les accompagne. Et les demandes de subventions, ce qu'on leur demande, c'est quand même de présenter aussi un projet et de présenter aussi l'état de leurs finances, pour établir aussi la demande de subvention.

M. JESTIN : Et, pardon, peut-être un dernier complément, parce que vous trouvez que le cadre n'est pas clair, mais ce n'est parce que nous a dit la Chambre Régionale. C'est-à-dire que lire un tel article aussi élogieux de la Chambre Régionale sur le suivi et sur les discussions et sur les conventions qui étaient montées avec nos associations, je vous renvoie à la lecture de ce document. Vous avez oublié sûrement de lire ce paragraphe.

M. LE MAIRE : Alors, Mme RAMI.

Mme RAMI : La discussion, elle n'est pas... Ce n'est pas une critique.

M. JESTIN : Non.

Mme RAMI : Ce n'est pas une critique. Je suis... Non, ce n'est pas une critique. Mais non. La seule critique que l'on a, c'est que quand on reçoit cette délibération, on ne sait pas quel montant a été demandé. Il peut y avoir des besoins qui explosent. On l'a dit tout à l'heure. Les associations, elles sont dans des contextes financiers. Elles doivent compenser les services publics. Peut-être que les besoins augmentent. Peut-être que les besoins de financement augmentent aussi.

Vous nous dites, et c'est très bien, je vous l'ai dit. Vous restez sur le même socle. OK. Ce qu'on ne peut pas voir, c'est si leur besoin financier est supérieur. Et comment la validation du montant a été faite ? D'après les réponses que vous faites, vous avez tous les éléments disponibles pour mettre en place ce règlement d'intervention des associations. Faites-le.

M. LE MAIRE : Très bien, Mme la Sénatrice.

Mme DE MARCO : Quelquefois, je... Bon, merci pour la réponse sur l'association « Voix Publique(s) » pour gérer le stress. Certains en auraient besoin, ici. Je reviens quand même sur ce que vous avez dit, concernant le fait que vous recevez toutes les associations, etc. Et qu'elles débattaient moins. Écoutez, mystérieusement, aujourd'hui, vous n'allez pas me dire, mais je ne vois pas le montant de l'Association « Vélo-cité ». C'est vrai qu'ils n'ont pas du tout fait quelque chose... un, des remarques, des documents qui n'allaient pas du tout dans le sens, certainement, que vous le souhaitiez. Bon, si, ils n'ont peut-être pas demandé une subvention, parce qu'ils savaient qu'ils allaient refuser.

M. LE MAIRE : Alors, s'il y a bien une association qui est neutre, c'est bien celle-là. Oui, effectivement. Mme la Conseillère Départementale.

Mme QUÉLIER : Oui, ici, je suis vraiment Conseillère municipale. En fait, quand Mme RONDEAU vous dites que « *vous ne refusez aucune subvention aux associations* », ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, puisque j'ai sous les yeux...

Mme RONDEAU : Je n'ai pas dit ça, Madame.

Mme QUÉLIER : Ah ! J'ai entendu ça.

Mme RONDEAU : J'ai dit qu'on ne refusait jamais de donner un dossier de demande de subvention.

Mme QUÉLIER : Ah d'accord. Alors, à propos de dossier, moi, je... Là aussi, c'est une suggestion. Je trouve étrange, en fait, que sur le site Internet, une association ne puisse pas accéder à ce dossier de demande de subvention. Il n'y a absolument rien sur le site de la Ville, pour encourager les associations à demander des subventions. Ce qui fait qu'effectivement, on a toujours un petit peu les mêmes. Donc, ça serait quand même peut-être remédiable. Et surtout, et je reviens là, sur ce qui a été dit précédemment. Surtout, sur le site Internet, on ne sait pas ce que la Ville veut subventionner. Et surtout, je pense vraiment qu'à chaque fois qu'on a eu ce débat, la réponse a porté sur les associations sportives ou sur les délégués de parents d'élèves, etc. sur les associations de parents d'élèves. Mais là, je dirais qu'il n'y a pas de sujet. Pour moi, il n'y a pas de sujet sur les associations sportives. Je sais que vous avez des critères. On peut en discuter, mais je sais qu'il y en a et que c'est très organisé. Moi, ce qui me pose plus question, ce sont toutes ces associations qui sont hors de ce champ-là, qui est très rodé, j'allais dire, et pour lesquelles vous faites des choix... et vous faites des choix qui, parfois, sont éminemment politiques. Mais non, mais c'est... voilà c'est... on ne peut pas le nier.

M. LE MAIRE : Vous pouvez donner des exemples, Mme la Conseillère Départementale ?

Mme QUÉLIER : Eh bien, justement, l'association, je sais plus dans quel ordre c'est... Bordeaux Métro ou Métro Bordeaux, je ne sais plus.

M. LE MAIRE : Donc, 1 000 € sur 2,5 millions. C'est ça le choix politique ?

Mme QUÉLIER : Oui.

M. LE MAIRE : D'accord. OK.

Mme QUÉLIER : Oui, non, mais attendez. Moi, quand je suis allée voir les dossiers, et c'est effectivement, j'ai passé une demi-journée, j'ai quand même vu beaucoup d'associations comme, je me souviens l'année dernière, la Prévention Routière, qui demandait beaucoup plus que 80 € et qui n'avait que 80 €. Donc, je suis désolée, moi, j'aimerais mieux donner plus à la Prévention Routière et un peu moins à une association qui fait du lobbying et qui n'est pas au service des Talençais.

M. LE MAIRE : Alors, je vous propose de conclure, puisqu'on est là pour voter des subventions aux associations. D'abord, par essence des choix, Mme la Conseillère Départementale, d'associations, ce sont des choix politiques. Je vais vous donner un scoop. Heureusement que des élus sont là pour choisir. On a le droit de ne pas être d'accord, et ces accords ou ces non-accords, vous allez les retranscrire à travers vos votes. Je me tiens à votre disposition si vous voulez, tout ce que je pense... de vous dire tout ce que je pense de la politique de subvention du Conseil Départemental auquel vous appartenez. Parce quand on veut parler de subvention politique, on peut, si vous voulez, en parler. Sur la préparation, j'entends... je ne peux que regretter, il y a cinq ans, que vous n'ayez pas voulu participer à la Commission Finances. Vous refusez de siéger dans une commission dont, par essence... alors d'accord, ce n'est pas une commission, mais en tout cas c'est un groupe de travail. Mais par essence, vous refusez de siéger... oui, ça change tout. Vous, qui n'avez que les groupes

de travail à la bouche, matin, midi et soir, ça change tout. Mais je voulais vous dire à quel point c'est quand même un peu dommage de constater que vous refusez de siéger et après vous regrettez les éléments. Moi je vais vous indiquer, parce que je vous ai beaucoup entendue sur la partie... En fait, on a une vraie différence d'approche. Moi, je crois bien, le fait qu'une association puisse venir en mairie, au Dôme ou ailleurs et venir exposer son projet. Voyez, Mme la Conseillère Départementale, je crois que tout ne doit pas être avec des dossiers par Internet, envoyés sous forme PDF. Je trouve que c'est vraiment plutôt humainement tout à fait recevable. Par ailleurs, je refuse et refuserai toujours qu'on enferme la richesse associative dans des cadres. Je crois que toutes les associations avec lesquelles on entretient des relations, des conventions, on est liés avec elles avec une relation de confiance. Je crois qu'il est sage, puisque la plupart de ces associations disposent par exemple de conseillers, notamment pour tout ce qui est certification des comptes, c'est quand même de l'argent public. Eh bien, je trouve qu'il est sage d'être dans une relation de confiance et pas d'éléments d'intervention, de cadre, ou quoi que ce soit. Sur la subvention, donc, de Métro de Bordeaux, Mme la Conseillère Départementale, donc, 1 000 € sur 2,5 millions.

C'est donc un choix politique relativement limité. Et je confirme, Mme la Sénatrice, notre souhait de ne pas proposer, d'abord de subvention à « Vélo-Cité », parce que d'abord, si on en donnait plus, ils seraient obligés de prendre un commissaire aux comptes, ce qu'ils n'ont pas fait. Ils ont quand même eu la pire note en matière de transparence au niveau des critères de la Métropole, qui a payé un bureau d'études pour le faire. Et par ailleurs, je ne crois pas avoir été le seul maire, y compris auprès de votre... de la Présidente de Bordeaux Métropole à avoir critiqué les agissements et les faits de cette association. Et j'ai rarement vu, Mme la Sénatrice, je vous le dis, je crois que Mme RAMI était là, j'ai rarement vu, depuis très longtemps, une telle unanimité contre les procédés de cette association. Je vous le dis, pour le coup, ils ont remis un peu de cogestion dans cette Métropole qui en manque tant et je vous avoue que ça m'a fait beaucoup de bien. Sur les règlements d'intervention, Mme la Conseillère Municipale, dans l'absolu, le débat est important. Après, c'est toujours un petit peu compliqué de comparer des subventions entre elles. Je voudrais aussi vous rappeler que la visibilité se fait aussi à travers des salariés que l'on met à leur disposition. Il y a quand même des éléments importants sur certaines associations, notamment les plus importantes. Et c'est surtout que, j'observe, mais là, est sûrement la météo de l'instant, que ce qui n'est pas bien ici, est bien à la Métropole. Y a-t-il un règlement d'intervention pour les associations à la Métropole ? Non. Mais là-bas, ça va. La présidence a-t-elle décidé de subventionner elle-même les subventions jusqu'à 23 000 € sans passer par le Conseil ? Oui. Ici, 100 % des subventions sont débattues en Conseil municipal.

Ce que je n'aime pas dans votre terme, et je vous le dis, c'est le terme de transparence. Je trouve que ça met en exergue des choses qui, pour moi, ne peuvent pas être dans le débat. On peut ne pas être d'accord sur telle ou telle association. Et ce n'est pas grave. On peut être d'accord pour s'accorder pour faire mieux. Mais je trouve que quand on parle de manque de transparence et de cadre, quand on voit la richesse associative de notre Ville, quand même, enfin, soyons fiers. Je ne croise que des associations qui nous disent à quel point elles ont la chance d'être dans cette Ville. Et ce, depuis des années, bien avant mon arrivée ou d'autres.

Parce qu'elles disposent ici d'un soutien constant, je voudrais vous rappeler que vous avez voté une baisse de 5 à 10 % de certaines associations dans la Métropole. Donc je veux bien qu'on entende vos déclarations d'amour ici, mais vous avez fait le contraire à la Métropole. C'est dommage. Et derrière, le fait de pouvoir se dire que pour répondre à votre question : *« Connaissez-vous une association qui demande le montant qu'elle souhaite ? Connaissez-vous une association qui ne... eh bien écoutez, tant mieux. Et connaissez-vous une association à quel... »*. Enfin, quand on voit celles et ceux qu'on aide, on pourrait en aider plus. On pourrait en aider... pardon... très bien. C'est le fait qu'à un moment ou à un autre, on fait des choix.

Le choix que l'on a porté, que j'ai entendu et vous avez salué, au moins là-dessus on sera d'accord, c'est que le soutien de la Ville, au monde associatif, reste constant. Et je l'ai rappelé. J'attends de voir les décisions, notamment du Conseil départemental de la Gironde pour voir quelles seront les subventions à ces associations culturelles et sportives. Et là, croyez-moi que je me mettrai en travers. Parce que si jamais celles et ceux qui nous disent, matin, midi et soir qu'ils aiment le monde associatif, viennent voter des subventions en chute libre, vers qui vont se tourner les associations ? Vers nous. Voilà. Donc, il faudra qu'on fasse des choix politiques. Allez, je vous propose de voter. Non, on a déjà débattu. M. BIMBOIRE, qu'est-ce qu'il y a ?

M. BIMBOIRE : C'est quand même trop facile. Vous laissez penser qu'on est contre des associations. Vous allez nous expliquer, Monsieur le Maire non encarté, mais de droite, à nous, de gauche, ce qu'est une association. Non, mais vous rigolez ou quoi ? Moi, je trouve scandaleuse la façon que vous avez de manipuler les débats.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Non. Vous êtes en précampagne électorale et ça se sent.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE, je vous retrouve aussi respectueux du Maire que je suis qu'en début de mandat. Je trouve que les années intermédiaires sont un peu plus aimables. Je trouve cette façon de s'exprimer assez agressive, je vous le dis. J'ai juste rappelé qu'il est bon quand on donne des conseils à Talence de se les appliquer à soi-même quand on siège dans d'autres assemblées. Et je ne prétendais sûrement pas connaître aussi bien que vous, le monde associatif, ne vous inquiétez pas. Je vais donc vous demander vos votes, s'il vous plaît. Alors, Mme QUÉLIER. Vous avez le droit évidemment de nous donner des... Alors, je vais juste vous demander un tout petit peu de temps pour qu'on puisse... le temps de les citer. Par ailleurs, je vous indiquerai les votes et les déports pour les membres de la majorité et d'autres.

Mme QUÉLIER : Contre l'Association... Je vote pour sauf... donc je vote contre la Chasse, l'Association de Chasse, Bordeaux Métro, d'ailleurs, je n'ai pas eu la réponse à savoir s'ils avaient déposé un dossier cette année.

M. JESTIN : Mais si.

Mme QUÉLIER : Non, vous avez répondu sur l'année dernière...

M. LE MAIRE : Allez, s'il vous plaît ! Donc on vous donnera... Oui, très bien.

Mme QUÉLIER : Et contre ODP, pour les raisons que vous connaissez.

M. LE MAIRE : Non. Réexpliquez-les-moi. Non, je ne m'en souviens plus.

Mme QUÉLIER : Alors, je... Oui !

M. LE MAIRE : Vous votez contre la subvention d'ODP ?

Mme QUÉLIER : Vous pouvez relire les pages de...

M. LE MAIRE : Vous votez contre la subvention d'ODP ?

Mme QUÉLIER : ... de France 3.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme QUÉLIER : Oui, mais ce n'est pas la première fois.

M. LE MAIRE : Non, mais c'est très bien. Vous savez, on peut toujours changer ses votes. Voilà. Très bien, Contre la subvention ODP. Mme RAMI, vous allez vous exprimer au nom de tout votre groupe ? Non. Alors, très bien. Alors, Mme la Sénatrice.

Mme DE MARCO : Alors moi, c'est également, vous savez, l'Association Chasse de Villenave-d'Ornon - Talence, les 400 €, nous pourrions les économiser, donc c'est contre. L'Association Métro de Bordeaux, 1 000 €, voilà : Peut-être cette fois-ci, non plus, ne déposeront-ils pas de dossier. Alors, je suis contre et je m'abstiens sur ODP.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez sur ODP ?

Mme DE MARCO : Alors ne me cherchez pas. C'est dans la suite, même si je ne sais pas, c'est dans la suite de toutes mes abstentions à ce sujet. Vous n'avez qu'à aussi relire les comptes rendus.

M. LE MAIRE : Mme RAMI.

Mme RAMI : Alors moi je vais faire simple, je vais voter pour l'ensemble des subventions.

M. LE MAIRE : Ah, très bien. Comme quoi, il y a des subven... Il y a des votes qui évoluent selon le mandat. Ce n'était pas les mêmes choses sur ODP...

Mme RAMI : Comment ?

M. LE MAIRE : ... en début de mandat, par exemple.

Mme RAMI : Comment ?

M. LE MAIRE : Sur ODP, ce n'était pas la même chose en début de mandat, par exemple. Alors, M. JOLIOT. Juste avec le micro, s'il vous plaît.

M. JOLIOT : Ah, pardon ! Ma voix tonitruante ne suffit pas. Alors je disais contre l'Association Chasse de Villenave-d'Ornon et de Talence ; contre l'Association Métro de Bordeaux et je m'abstiens pour le yoga. J'ai déjà expliqué l'année dernière pourquoi.

M. LE MAIRE : Je vous le confirme, M. JOLIOT, vous allez beaucoup nous manquer. Mme ROSAY. Il faut vraiment que je leur demande de vous offrir une séance de découverte, mon cher collègue. Mme ROSAY.

Mme ROSAY : Oui, moi, ça sera contre l'Association Chasse de Villenave-d'Ornon – Talence, et contre l'Association du Métro.

M. LE MAIRE : Merci, cher collègue.

M. PEYRELONGUE : Alors, ça sera également contre l'Association de chasse et puis contre l'Association pour le Métro.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme GRESLARD NÉDÉLEC.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Contre l'Association de Chasse, je m'abstiens pour le Métro de Bordeaux et je me déporte pour l'Association de jumelage Talence – Alcalá de Henares.

M. LE MAIRE : Alors, j'allais citer, pour votre information, l'ensemble des déports. On s'assurera évidemment que compte tenu des règles, on puisse se déporter à chaque fois sur les motifs. Je vous en prie mon cher collègue.

M. BARDIN : Oui, moi pour l'ensemble des subventions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Bien ! Alors moi, je vais respecter effectivement mon groupe, je vais m'abstenir. Mais voyez-vous, je suis contre la chasse. Je suis pour le Métro et ça me coûte, parce que je suis pour avec la droite, mais bon. Je suis pour le Métro, donc je le revendique, et je suis pour ODP. Eh oui, c'est politique que ça vous plaise, ou pas.

M. LE MAIRE : Écoutez, vous nous expliquerez un métro de gauche ou de droite. Il faut toujours deux voies pour circuler. M. GARRIGUES. Faites attention, il y a des métros centraux également qui sont très efficaces. Alors...

M. GARRIGUES : Pour l'ensemble des propositions formulées.

M. LE MAIRE : Je n'ai rien compris.

M. GARRIGUES : Pour l'ensemble des propositions formulées.

M. LE MAIRE : Il faudrait juste mettre une moumoute à M. GARRIGUES, parce qu'on n'entend pas, en fait. La bonnette, là. Non, on n'entend pas du tout. Moi, je dis une moumoute, moi. Voilà. Alors je voudrais vous indiquer, mes chers collègues, que : M. Dorian ALOY se déporte sur le Football Club de Talence ; Mme BALLIGAND s'abstient sur l'Association de Chasse de Villenave-d'Ornon et de Talence ; Mme Simone BONORON se déporte sur le

Comité de Quartier Poste-Mairie sur « Mémoires et patrimoine de Talence », et Fédération des Comités de Quartier ; que Danièle CASTAGNERA se déporte sur Talence Événement ; M. Alain CAZABONNE sur le Football Club de Talence ; Mme CHABBAT sur la Fédération des Comités de Quartier, sur l'AFEP, Mémoire et Patrimoine de Talence, Talence Événements ; M. DELGADO sur l'UST Athlétisme ; M. ERCHOUK sur l'UST Boxe ; M. Frédéric FARGUES sur le CAJ ; M. JEAN sur l'Association LUDILOISIRS ; M. JESTIN sur LE NAUTILE ; M. Jean-François LAROSE à l'UST Gymnastique ; Mme Sophie RONDEAU sur le Comité de Quartier Haut-Brion et sur la Fédération des Comités de Quartiers ; Mme SALLET sur la Fédération des Comités de Quartiers ; Le Comité de Quartier La Fauvette, Talence Événements, et LUDILOISIRS ; et enfin, Christian PÈNE sur La Fauvette.

Nous allons, comme on le fait avec cette phrase, que je n'ai jamais trop bien comprise à la Métropole, essayer de rapprocher, il faudra faire attention sur l'ensemble des Conseils d'Administration où vous êtes membres pour vous déporter. Je pense à LUDILOISIRS, je pense à ce qu'a dit Denise GRESLARD. Donc, je voudrais juste vous inviter à regarder ce chapitre en particulier, lors du prochain compte rendu pour éviter de vous mettre en situation de conflit d'intérêts.

Mme RAMI : Non, mais je pense que l'on peut vous donner les éléments dès demain, pour éviter de revenir sur le compte rendu.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. Eh bien, moyennant ces remarques...

M. GARRIGUES : M. le Maire...

M. LE MAIRE : Pardon ?

M. GARRIGUES : Juste vous préciser que je me déporte sur le Comité de Quartier Poste-Mairie.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci beaucoup.

M. GIRON : Chers collègues, je...

M. LE MAIRE : Ah non ! Non. Rien du tout. Je pense que...

Mme CHABBAT : Tu as oublié LUDILOISIRS pour moi.

M. LE MAIRE : LUDILOISIRS pour Mme CHABBAT. Je pense que je vous demande tous...

M. BIMBOIRE : Moi également. M. le Maire, moi également.

M. LE MAIRE : J'avais noté LUDILOISIRS pour vous. Alors normalement, ce sont des fonctions exécutives, mais... Très bien. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Dans un contexte d'incertitude des conditions financières pesant sur les collectivités locales, la Ville fait le

choix de maintenir pour 2026 le niveau de subventions pour l'ensemble des associations.

Je vous propose donc d'allouer, pour 2026, une subvention de fonctionnement à diverses associations figurant sur la liste ci-après. Cette allocation s'effectue dans la limite des crédits qui seront ouverts à cet effet au Budget Primitif.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.

ARTICLE 65748 – FONCTION 0201

Comité des Œuvres Sociales	180 000 €
----------------------------	-----------

ARTICLE 65748 – FONCTION 025

Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	650 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie Maroc Tunisie (FNACA)	400 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
Association Anciens Combattants Générations Aquitaine des Français Rapatriés d'Algérie (GENAFRA)	200 €
Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	500 €
Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
Association Chiens Guides Grand Sud-Ouest Aliénor-Bordeaux	400 €
Association Club pour Toujours Jeunes de Talence	400 €
Association Cycles & Manivelles	3 000 €
Association des Commerçants Coeur de Talence	2 000 €
Association des Commerçants Porte de Talence	990 €
Association des Commerçants Talence Bordeaux barrière de Pessac	3 000 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
Association Etu'Récup	3 000 €
Association Familiale de Talence	200 €
Association KaféTal	200 €
Association L'Abeille Talençaise	1 500 €
Association Laïque PRADO Service d'Aide aux Victimes	800 €
Association Latino-américaine Migrants et Amis (ALMA)	200 €
Association Le Girofard	500 €

Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
Association Les Clowns Stéthoscopes	500 €
Association Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme	320 €
Association Médiathèque des Malades des Hôpitaux de Bordeaux	160 €
Association Métro de Bordeaux	1 000 €
Association Notre Italie	1 000 €
Association Nouveaux Cycles	300 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux	120 €
Association pour la Prévention Routière – Délégation de la Gironde	80 €
Association Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	200 €
Association Voix Publiques	300 €
Comité de Quartier Caudérès Bertrand de Goth	500 €
Comité de Quartier Haut Brion	500 €
Comité de Quartier La Fauvette	500 €
Comité de Quartier La Médoquine	500 €
Comité de Quartier La Pléiade	1 400 €
Comité de Quartier La Taillade	500 €
Comité de Quartier Poste-Mairie	500 €
Fédération des Comités de Quartiers de Talence	500 €

ARTICLE 65748 – FONCTION 04

Association de Jumelage Talence Alcala de Henares	10 000 €
---	----------

ARTICLE 65748 – FONCTION 212

Amicale des Ecoles Laïques de Talence	800 €
Association Parents Elèves CAMUS élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves CAMUS maternelle *	40 €
Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves GAMBETTA maternelle *	50 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire *	110 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LASSERRE élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves LASSERRE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LAPIE élémentaire *	90 €
Association Parents Elèves LAPIE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves MICHELET élémentaire *	80 €
Association Parents Elèves MICHELET maternelle *	40 €

Association Parents Elèves JAURES maternelle *	30 €
Association Parents Elèves PICASSO maternelle *	20 €
Association Parents Elèves RAVEL élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves RAVEL maternelle *	20 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY maternelle *	30 €

* Pour les Associations de Parents d'Elèves, le principe étant d'attribuer une subvention de 10 € par classe, le montant total de la subvention allouée pour chaque école sera réparti entre les associations constituées.

ARTICLE 65748 – FONCTION 331

Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
Comité Talençais de l'Orgue de Notre Dame	3 500 €
Festival ODP	90 000 €
Groupe Image Talence	500 €
Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
Lyre Talençaise	2 500 €
Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
Orchestre Unisson ACME de Talence	300 €
Rock et Chanson	115 000 €
Société Arts Talence Aquitaine	2 000 €
Talence Événements	450 000 €

ARTICLE 65748 – FONCTION 40

ADEM	90 000 €
Association Sportive Anonymes du Campus	2 250 €
Association Sportive Campus Aïkido	600 €
Association Sportive Karaté Saint Genès	2 500 €
Association Sportive La Diagonale des Rêves	200 €
Association Sportive Sur les Chemins de Randonnée	100 €
Association Tanguendo Bordeaux Talence	500 €
BEC Section Rugby	1 000 €
Football Club de Talence	30 000 €
Gradignan Talence Escrime	4 000 €
Union Sportive Talence Acrosport	11 000 €
Union Sportive Talence Aïkido	700 €
Union Sportive Talence Athlétisme	60 000 €
Union Sportive Talence Badminton	23 350 €

Union Sportive Talence Basket	15 000 €
Union Sportive Talence Boxe	16 000 €
Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
Union Sportive Talence Gymnastique	18 000 €
Union Sportive Talence Handball	7 500 €
Union Sportive Talence Judo	10 500 €
Union Sportive Talence Karaté	1 500 €
Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
Union Sportive Talence Plongée Le Nautille	2 000 €
Union Sportive Talence Tennis de Table	7 500 €
Union Sportive Talence Volley-ball	13 000 €
Union Sportive Talence Yoga	400 €
USEP G. LASSERRE	1 000 €

ARTICLE 65748 – FONCTION 421

Centre Ludiloisirs	360 000 €
--------------------	-----------

ARTICLE 65748 – FONCTION 4221

Centre Animation Jeunesse	446 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel de Talence	170 000 €

ARTICLE 65748 – FONCTION 901

Groupe des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
Talence Innovation Sud Développement	50 000 €

TOTAL GENERAL :

2 257 270 €

»

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

Sauf pour :

- Amicale Franco-Espagnole Talençaise
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT – Talence ensemble)
- Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence
33 VOIX POUR
7 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme GRESLARD-NEDELEC,
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition /
M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

- 1 ABSTENTION (Mme BALLIGAND – Talence ensemble)
- Association Métro de Bordeaux
35 VOIX POUR
5 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
1 ABSTENTION (Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en Transition)
 - Comité de quartier Haut-Brion
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU – Talence ensemble)
 - Comité de quartier La Fauvette
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. PENE – Talence ensemble)
 - Comité de quartier Poste-Mairie
39 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON / M. GARRIGUES – Talence en Transition)
 - Fédération des Comités de Quartiers de Talence
38 VOIX POUR
3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU, Mme CHABBAT, - Talence ensemble) / Mme BONORON)
 - Association de Jumelage Talence Alcala de Henares
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en Transition)
 - Festival ODP
39 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
1 ABSTENTION (Mme DE MARCO – Talence en Transition)
 - Mémoire et Patrimoine de Talence
39 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT – Talence ensemble / Mme BONORON)
 - Talence Evénements
38 VOIX POUR
3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme CASTAGNERA, Mme CHABBAT – Talence ensemble / Mme RAMI – Talence en Transition)
 - Football Club de Talence
39 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. CAZABONNE, M. ALOY – Talence ensemble)
 - Union Sportive Talence Athlétisme
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELGADO – Talence ensemble)
 - Union Sportive Talence Boxe
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. ERCHOUK – Talence ensemble)

- Union Sportive Talence Gymnastique
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LAROSE – Talence ensemble)
- Union Sportive Talence Plongée Le Nautille
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JESTIN – Talence ensemble)
- Union Sportive Talence Yoga
40 VOIX POUR
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)
- Centre Ludiloisirs
38 VOIX POUR
3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT, M. JEAN – Talence ensemble / M. BIMBOIRE – Talence en Transition)
- Centre Animation Jeunesse
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. FARGUES – Talence ensemble)

Reçu en Préfecture le 28/01/2026

N° 6 – Subvention à l'Association Nuisances 11/29

M. JESTIN : Une délibération éminemment politique qui est la subvention à association Nuisances du 11-29. Cette association vous le savez, se bat... a pour objectif la protection et la qualité de vie, évidemment, en lien avec la piste sécante de l'aéroport de Bordeaux Mérignac. Vous avez tous les éléments dans la délibération. Et donc, cette délibération, pour les accompagner dans leurs démarches, subvention éminemment politique, puisque bien évidemment, elle concerne un grand nombre de Talençais.

M. LE MAIRE : Oui, sans refaire le débat sur la piste sécante où je n'avais pas tout à fait compris les positions des uns et des autres, vous dire à quel point j'ai eu la chance de rencontrer cette association et les femmes qui la dirigent, notamment. À quel point cette association qui est née d'un collectif et qui, maintenant, se met sous forme associative est très agissante pour informer d'abord les publics. Je voudrais, à ce titre, saluer le succès de la manifestation qui a été organisée samedi sur la belle ville de Pessac, et sur laquelle nous étions représentés par M. JOYON, en tout cas la majorité. La production de supports pédagogiques accessibles et une veille citoyenne sur un sujet très technique. C'est certes politique, mais la piste sécante, c'est un sujet évidemment technique. Et évidemment, comme nous l'avons indiqué, elle participera avec nous à tout acte juridique, visant à annuler cette décision incompréhensible du maintien de la piste sécante et de ses répercussions, notamment sur... en matière de santé. Vous indiquer que l'ensemble des membres de cette association est bénévole, avec 20 citoyens et citoyennes, issus de différentes communes survolées avec une prépondérance pessacaise. Et donc, dans le cadre de cette subvention, la Ville de Talence pourra mettre deux représentants mandatés pas... pour cette fin de mandat, de manière à participer aux travaux très éclairants, qui visent, je l'espère, à infléchir, cette décision incompréhensible et certains silences, encore plus, sur le fait de maintenir une piste

coûteuse, inutile et pour laquelle aucune population ne sera jamais prévenue. Des remarques ?
Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui. Alors, vous avez fait le choix de mettre le financement de cette association à part dans une délibération et de ne pas la mettre dans les autres. Pourquoi ? On vient d'avoir l'explication. Vous y mettez derrière une portée...

M. LE MAIRE : Mais non, mais c'est parce que c'est la première fois, ma chère collègue.

Mme RAMI : Non, mais il y a d'autres associations qui ont été subventionnées pour la première fois et que vous avez mises dans le lot...

M. LE MAIRE : D'accord. Très bien.

Mme RAMI : ... global des associations.

M. LE MAIRE : Me permettez-vous d'être encore un peu libre de l'ordre du jour et quel est le problème de voter une subvention à part ?

Mme RAMI : Mais moi je ne comprenais pas pourquoi vous aviez mis à part.

M. LE MAIRE : Parce que c'était une nouvelle et qu'elle s'est... et qu'un collectif qui se transforme, c'est quand même 1 000 €. On en parlait tout à l'heure. Et un collectif qui se transforme en association, il n'y en a pas beaucoup. C'est la seule. Quel est le problème ?

Mme RAMI : Non, mais ce n'est pas une question de problème. C'est toujours pareil, une question de méthode. Quand on... Je... Ça rebondit. En fait, moi, quand j'ai lu le Conseil, là, j'ai dit : « *Mais pourquoi ils ont sorti ça ?* » D'où ma question, sur le règlement d'intervention. Là, vous nous montrez une association nouvelle, avec les arguments que vous défendez, à portée politique, je les entends bien. Vous donnez 1 000 €. 1 000 €, c'est deux fois plus qu'une subvention à un comité de Quartier. Pourquoi ? On peut se poser la question. Et c'est aussi trois fois plus contre l'association « Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme ». Donc c'est ça. Moi, je remets par rapport à la réflexion tout à l'heure sur le règlement d'intervention. Vous avez choisi avec des arguments. Mais il faut qu'on cherche à comprendre. Avec un montant de 1 000 €. Moi, je demande via un règlement d'intervention de mieux comprendre. C'est tout. Et si vous l'avez mis en exergue là, vous l'expliquez, maintenant. Mais moi, je n'ai pas compris pourquoi vous l'aviez sorti. Vous me mettez les arguments, mais OK.

M. LE MAIRE : Mais, Mme RAMI, c'est une décision politique qui impacte un tiers des Talençais. Pardon ! Enfin, on a l'air de parler d'un... Ce n'est pas une amicale de boulistes. C'est un élément qui impacte un tiers des éléments... je sais que vous n'avez pas voulu vous prononcer pour ou contre le maintien de cette piste. Mais à un moment ou à un autre, un habitant sur trois... On parlait tout à l'heure du free-floating. Vous entendez quand même les habitants vous parler des nuisances aériennes ? On n'est pas en train de parler d'un petit choix. Et par ailleurs, je trouve très dangereux, le fait de parler de l'antisémitisme et de diviser, etc. C'est une association nouvelle, qui ne finance que sur fonds propres, ce n'est pas une

association nationale, et qui a besoin d'actions rapides et concrètes. Je trouve assez dangereux, je vous le dis, le parallèle qui consiste à dire : « *Vous donnez deux fois plus avec deux fois moins, etc.* ». On essaie de donner ce qui est demandé. Et, par ailleurs, on va donner à peu près la même chose que ce qu'a donné la ville de Pessac, puisque voyez-vous, on essaie aussi de donner la même chose, de manière que chacune des collectivités territoriales amène la même chose au pot. On verra ce que décident les autres villes. Il n'y a rien de plus.

Mme RAMI : Mais je ne remets pas en cause, et je vous l'ai dit dès le départ, l'objet de cette association. J'entends les questionnements et les inquiétudes qu'ont certains Talençais sur le bruit que fait l'aéroport. Je l'entends tout à fait.

M. LE MAIRE : Mais ce ne sont pas des questionnements Mme RAMI. Ce sont des nuisances.

Mme RAMI : Vous me coupez la parole là, on ne va pas arriver à s'expliquer. Nuisances, on est d'accord.

M. LE MAIRE : Ah !

Mme RAMI : Moi ce que je questionne, mais vous avez répondu à votre manière, c'est pourquoi cette association... oui, vous avez répondu, vient sur une délibération à part. Donc on y met un zoom dessus, on est clair, on donne un avis politique. OK.

M. LE MAIRE : Non.

Mme RAMI : OK. Si.

M. LE MAIRE : Non.

Mme RAMI : Si. Si quand même.

M. LE MAIRE : Eh bien, non. Non. Bien ! Donc tout ça pour nous dire...

Mme RAMI : Moi, je... La méthode, je ne la comprends pas très bien non, moi, je vais m'abstenir là-dessus. Mais je soutiens...

M. LE MAIRE : C'est surtout pour ça. Très bien. Vous vous abstenez comme sur la délibération qui permettait de dire si on était pour au contre le maintien de cette piste, en fait. C'est la même chose, c'est le même vote.

Mme RAMI : Non. Parce que quand on va sur le site Internet de cette association, il y a plusieurs choses. Ce n'est pas le collectif « Stop piste sécante ». Elle a un autre enjeu cette association, j'ai bien lu sur le site Internet.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme RAMI : Donc je ne vois pas pourquoi on en parle là, en...

M. LE MAIRE : Très bien. Et donc, parce qu'elle est séparée, vous vous abstenez, en fait.

Mme RAMI : ... insistant précisément. C'est ça. Si vous l'aviez mise avec les autres, je ne me serais pas posé de questions. Là je me pose des questions. C'est tout.

M. LE MAIRE : Très bien. Voulez-vous que je regroupe cette délibération avec la précédente ? S'il n'y a que ça, je peux la regrouper. Vous voulez que je la regroupe ? Je peux encore.

Mme RAMI : Il fallait réfléchir avant.

M. LE MAIRE : Ah bon ! Très bien. Alors vous vous abstenez ? Est-ce que c'est une position pour l'ensemble... C'est quand même incroyable. Est-ce que c'est une position pour l'ensemble du groupe ? Alors ce n'est pas la vôtre. Alors on va donc refaire des votes individuels. Mme DE MARCO. Non, mais très, mais très bien. J'ai entendu le vote de Madame... Ce n'est pas grave, chaque Conseiller Municipal est libre de son vote. On va le faire comme ça par ordre. Mme DE MARCO, quel est votre vote s'il vous plaît ? Donc c'est le même vote. Ah, oui, « ce n'est pas la mienne », pardon. Mme QUÉLIER, je ne vous entends pas. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Abstention.

M. LE MAIRE : Très bien. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Abstention.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme ROSAY.

Mme ROSAY : Abstention.

M. LE MAIRE : Monsieur...

M. PEYRELONGUE : Abstention.

M. LE MAIRE : Très bien. M. GARRIGUES. Très bien. Absolument pareil. Monsieur... Oui. Pour... Abstention. Bien. Donc, et pour l'ensemble des autres Conseillers Municipaux, vous êtes pour. Je voudrais, en reprenant ça, saluer l'engagement des politiques de tous bords, puisque cette réunion, notamment à Pessac, permettait de mettre tous les bords politiques, en tout cas, un certain nombre de majorités, mais je ne doute pas que le vote sera différent l'année prochaine avec un autre groupe et ça, là, c'est nouveau. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous propose d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Association Nuisances 11/29.

Cette association a pour objectif la protection de la qualité de vie, de l'environnement et de la santé des populations exposées aux nuisances et aux risques liés à l'usage exponentiel de la piste 11/29 de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, ainsi que le développement de toute action visant à :

- améliorer l'information du public,
- objectiver les impacts environnementaux et sanitaires,
- favoriser la participation citoyenne,
- et contribuer au dialogue avec les institutions compétentes.

Les actions de l'association concernent principalement les communes exposées aux survols de la piste 11/29, et notamment la Ville TALENCE, dont plusieurs quartiers sont directement impactés par la modification substantielle de son exploitation ces 6 dernières années.

La subvention sollicitée pour l'année 2026 vise à soutenir :

- la poursuite des actions d'information et de sensibilisation,
- le financement d'analyses et d'expertises indépendantes,
- l'organisation de réunions publiques,
- les frais administratifs nécessaires au fonctionnement associatif.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande en autorisant le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Association Nuisances 11/29. »

ADOpte PAR 33 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI,
Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,
M. GARRIGUES - Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme IRIART – Talence ensemble)

Reçu en Préfecture le 13/02/2026

N° 7 – Signature d'une autorisation de passage au profit du SDEEG – Parcelle AW 76 - 179 bis rue Frédéric Sévène

M. JESTIN : Oui, il s'agit d'une demande faite par le SDEEG pour nous demander l'autorisation de modifier un raccordement sur le coffret électrique situé en limite d'une de nos propriétés.

M. LE MAIRE : Pardon, M. GARRIGUES, est-ce que vous avez donné votre pouvoir ? Très bien. Merci beaucoup. Parce que je n'avais pas de réponse de l'administration. Merci beaucoup. Pardon. Avez-vous des questions sur la délibération n° 7 ? Pas de questions ? Vote pour à l'unanimité. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux rue Frédéric Sévène, le SDEEG a sollicité l'autorisation de la Ville pour accéder et modifier certains ouvrages existants.

Pour ce faire, le syndicat demande l'autorisation de la ville pour modifier le raccordement au coffret électrique situé en limite de propriété de la parcelle AW 76 située 179 bis rue Frédéric Sévène et actuellement propriété de la Ville. Le raccordement s'effectuera depuis le poste de transformation situé au niveau de la résidence Copellia de l'autre côté de la rue.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver l'autorisation de passage au profit du SDEEG domicilié 12 rue Cardinal Richaud 33000 BORDEAUX concernant la parcelle AW 76 située 179 bis rue Frédéric Sévène à Talence,
- De bien vouloir m'autoriser à signer la convention de servitude et les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 27/01/2026

N° 8 – Avis sur la création d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant

Mme CHADEBOST : Chers collègues, la loi du 18 décembre 2023 pour le plan emploi... le plein-emploi, pardon, consacre à la commune comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Conformément aux dispositions de l'article L214-1-3, du Code de l'action sociale des familles, le projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant doit recueillir l'avis favorable de la commune.

Celui-ci est rendu sur la base du recensement des besoins de l'offre d'accueil des enfants âgés de moins de trois ans. Cet avis contribue, pardon... constitue une pièce justificative du dossier de demande d'autorisation de création, d'extension, ou de transformation d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant déposé auprès du Président du Conseil départemental. Par courrier en date du 27 octobre 2025, la Ville de Talence a été sollicitée par le porteur du projet « Panache Family » pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 12 places, cinq jours semaine de 8h à 19h pour des enfants âgés de deux mois et demi à quatre ans, qui sera situé 1 rue Gutenberg à Talence. L'ouverture est programmée à compter du 1er janvier 2027. Le Service Départemental de la PMI n'a formulé à ce jour aucune remarque quant à l'implantation choisie. Au regard de la tension actuelle en matière de demande d'accueil du jeune enfant sur le territoire communal, l'implantation de ce gestionnaire privé s'inscrira en complémentarité avec l'offre existante. Ceci étant exposé, je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à la demande de création d'une micro-crèche portée par « Panache » – 1 rue Gutenberg à Talence.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui, mon cher Christian.

M. BARDIN : Oui, bonsoir. Juste une remarque, mais sans doute une déformation professionnelle. De mémoire, il s'agit du bâtiment qu'on avait vendu aux enchères, je crois, lors de l'opération du Château des Arts ?

Mme CHADEBOST : Oui.

M. BARDIN : À l'angle de la rue Camille Pelletan...

M. LE MAIRE : Je vous le confirme.

M. BARDIN : Oui. C'est une crèche qui va accueillir 14 enfants. Ça veut dire qu'il va y avoir du stationnement, au moins de l'arrêt minute, des choses comme ça. Comment c'est prévu ? Parce qu'à cet endroit-là, la rue Camille Pelletan risque de prendre un peu de circulation quand même, avec les travaux de la rue Frédéric Sévène qui va rejoindre la Vieille Tour. C'est juste pour sécuriser les enfants. De savoir un petit peu ce qui est prévu en termes de stationnement pour desservir cette crèche. Sinon, je suis pour la création de la crèche, c'est juste technique.

M. LE MAIRE : Bien sûr. D'abord, nous féliciter, je me souviens de notre débat sur la vente de ce foncier qui permet d'établir un... voilà. Certains avaient voté contre. Je pense que

justement, ça nous permet de pouvoir faciliter l'implantation. L'avantage... alors, on n'a pas... aujourd'hui, on n'a pas encore tous les éléments sur le permis de construire. L'avantage que l'on va avoir, c'est qu'on va être aussi sur l'arrêt Gutenberg. Donc, on va être aussi... Parce qu'en fait, la rue Camille Pelletan est plutôt... donc je pense qu'on ne sera pas sur cette sortie-là. Donc, on verra, ce qu'on peut faire comme aménagement. On l'a fait, pas devant les crèches. Je pense, notamment, quand il y a des assistantes maternelles. Je regarde certains établissements situés avenue de l'Université.

Par exemple, on a mis des « arrêts minute » de 15 minutes devant. C'est ce qu'on avait fait également devant la rue Francis de Pressensé. Et donc, on sera capable, en fonction de la forme urbaine, de pouvoir effectivement proposer un arrêt minute, comme on le fait devant chacun des établissements, même si jamais, il n'y a pas d'obligation légale en la matière. Mais c'est vrai que c'est pratique de pouvoir... ça évite les stationnements sur les trottoirs et autres. On n'a quand même aujourd'hui plus trop de problématiques de stationnement avec la zone bleue, quand même, dans la rue Gutenberg. Pas d'autres questions ? Je n'en vois pas. Si, pardon, Mme la Sénatrice.

Mme DE MARCO : Oui, j'avais un peu les mêmes questions que Christian, parce que je connais bien donc cette portion-là. C'est en réalité le carrefour Camille Pelletan, le n° 1, et rue Gutenberg qui est très passant. Donc l'inquiétude quand même... 12 places... Alors bien sûr, je suis tout à fait favor... Moi, je vois 12 places, cinq jours, par semaine. Bien sûr qu'il faut... un type de garde alternatif, vu la demande qu'il y a. Mais attendons, on va dire, le permis de construire, parce qu'ils vont être contraints pour pouvoir avoir des places de stationnements dans ce secteur.

Mme FABRE-TABOURIN : Non.

M. LE MAIRE : Mme la Première adjointe.

Mme DE MARCO : ... qui sont obligatoires, surtout quand on fait des places dans un établissement d'accueil pour les jeunes enfants.

Mme FABRE-TABOURIN : Non, en fait, l'intérêt général, il n'y a pas d'obligation dans le code. Donc, en effet, on a évidemment regardé la parcelle et on est évidemment en train de travailler sur la possibilité de faire vivre cette structure de la façon la plus fluide possible. Mais d'un point de vue purement réglementaire, on est en intérêt général, là.

M. LE MAIRE : M. JESTIN.

Mme FABRE-TABOURIN : Donc on est déconnecté d'une activité classique de bureaux ou de commerces plus classiques, c'est ça que je veux dire.

M. LE MAIRE : M. JESTIN.

M. JESTIN : Oui, juste une réaction, Gutenberg, très passant... au moment d'une desserte scolaire dont plus de la moitié des parents viennent à pied à cet endroit-là. On est en train de parler de 200 à 300 véhicules/jour à cet endroit-là, ce qui n'est rien dans une voirie d'une ville

de la Métropole. Ne me dites pas que Gut... Enfin et puis pardon, mais comme j'ai à peu près les mêmes mémoires que vous, et que j'y ai habité pendant quelques années, Gutenberg n'est pas très passant.

M. LE MAIRE : Mais on a compris, Mme la Sénatrice. Mais on peut... on voit où c'est Gutenberg, on l'a vendu. Je ne me suis même pas sûr que vous n'ayez pas voté contre la vente d'ailleurs. Donc vous voyez, c'est bien d'être favorable à quelque chose qu'on a vendu, pour voter contre. Comme quoi les votes évoluent. Je crois, pour répondre à la question et l'interrogation de M. BARDIN et la vôtre, si j'ai bien compris, qu'il est parfaitement possible de mettre des arrêts minute de manière à pouvoir fluidifier ça, comme on le fait à chaque fois. Je vous propose d'aller relative... M. BIMBOIRE, je vous en prie.

M. BIMBOIRE : Je constate qu'effectivement on ne peut pas être contre forcément, mais c'est du privé. Et il est marqué qu'il y a une tension actuelle en matière de demande d'accueillir des enfants sur la commune. Est-ce que la commune a l'intention d'améliorer cette situation, sans passer par le privé ?

M. LE MAIRE : Alors, M. BIMBOIRE, je voudrais vous rappeler que Mme CHADEBOST va vous répondre, car c'est sa délégation.

Mme CHADEBOST : M. BIMBOIRE, juste, je voudrais vous donner quelques chiffres. Actuellement sur 340 demandes, nous pouvons proposer 150 places maximum. Je voudrais rappeler un autre chiffre qui me paraît excessivement important. C'est de rappeler que le coût des crèches, une fois toute aide CAF apportée, actuellement, est chiffré à 2 millions d'euros pour le CCAS. Ce qui est une somme énorme. Donc en fait, notre choix, c'est de diversifier les offres, justement, pour pouvoir apporter une offre sur des familles qui n'ont pas les moyens de prendre des places en crèche, dans des crèches privées. Et nous, eh bien travailler justement sur l'accès à la garde d'enfants pour des familles avec des revenus beaucoup plus modestes. Je pense que ça rentre totalement dans le rôle du CCAS. Et effectivement, diversifier l'accueil des crèches, ça permet aussi de pouvoir être un peu économe aussi sur toutes les aides que l'on peut apporter.

M. LE MAIRE : D'abord, pour compléter l'excellente réponse de Mme CHADEBOST, vous indiquer l'inquiétude des assistantes maternelles, assistants maternels, sur la diminution très rapide du nombre d'enfants à garder. Donc, observer aujourd'hui en me disant aujourd'hui : « *M. le Maire, attention au nombre de places en crèche que vous ouvrez, parce que ce sont nos emplois demain qui peuvent être menacés* ». Rappeler une évidence : nous sommes une des villes qui couvre le mieux le besoin. 52 % des places demandées en 2025, ont été couvertes par un accueil collectif. Vous indiquer, mais je croyais... Non, je ne vous avais pas vu, que nous avons démarré les travaux de l'extension de l'îlot des enfants, avec la création de 16... 14, je n'y arriverai jamais. 14 berceaux supplémentaires, parce que le besoin principal, ce sont évidemment les éléments de berceaux. Donc je vous invite à regarder le plan petite enfance que nous avons voté, en mettant là-dessus. Et de... dernier point, l'inquiétude sur certaines structures associatives, notamment celles qui hébergent les moyens et les plus grands, parce qu'aujourd'hui, on n'a quasiment plus de besoin. On a failli se retrouver avec trop de places que pour les petits. Donc ça, c'est quand même un point important. Et par

ailleurs, on aura subi un mandat difficile, la fermeture de la crèche du Petit Campus, faute à l'inondation des locaux.

Je rappelle que c'était une crèche associative, gérée sous forme de DSP. Et donc les parents, qui avaient ouvert à l'époque ce très beau projet, n'avaient pas pris de « Dommages Ouvrage » et que quand la nappe phréatique présente ici est remontée, eh bien le bâtiment a été déclaré insalubre et donc on a perdu une quasi-vingtaine de places que l'on occupait. Et par ailleurs, je ne sais pas si... j'en ai parlé tout à l'heure, le département a fait le choix, semble-t-il, de fermer la moitié de Gribouille, la moitié des places du CDEF à Gribouille, je parle du Département. Donc l'inquiétude, avec des gens qui nous disent, « M. le Maire, on n'a plus de solutions de garde ». Donc cet effort doit être collectif, y compris entre tous les groupes. Je ne sais pas si votre groupe siège au Département, mais je pense qu'il faudra quand même s'inquiéter très fortement de cette fermeture en septembre 2026. Et donc derrière, des effets en cascade que ça va procurer, puisque les frais de structure ne vont pas diminuer. Donc on a un enjeu très fort sur la structure de Gribouille et beaucoup d'inquiétudes de la part des équipes. Et je les comprends. Vos votes, s'il vous plaît. Pour à l'unanimité ? Très bien. Merci. On vous proposera peut-être une motion pour Gribouille, d'ailleurs.

DÉLIBÉRATION

Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée à la Petite enfance, expose :

« La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi consacre la commune comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Conformément aux dispositions de l'article L2324-1 du Code de l'action sociale des familles, le projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant doit recueillir l'avis favorable de la commune. Celui-ci est rendu sur la base du recensement des besoins et de l'offre d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans.

Cet avis (ou le justificatif d'envoi de la demande, daté d'au moins quatre mois) constitue une pièce justificative du dossier de demande d'autorisation de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant déposée auprès du président du conseil départemental, conformément à l'article L2324-1 du Code de la santé publique.

Par courrier en date du 27 octobre 2025, la Ville de Talence a été sollicitée par le porteur de projet Panache Family pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 12 places, 5 jours par semaine, de 8 heures à 19 heures, pour des enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans qui sera situé au 1 rue Gutenberg à Talence. L'ouverture est programmée à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Service départemental de la PMI n'a formulé, à ce jour, aucune remarque quant à l'implantation choisie.

Au regard de la tension actuelle en matière de demande d'accueil du jeune enfant sur le territoire communal, l'implantation de ce gestionnaire privé s'inscrira en complémentarité avec l'offre existante.

Ceci étant exposé, je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à la demande de création d'une micro-crèche portée par Panache au 1 rue Gutenberg à Talence. »

ADOpte par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 27/01/2026

N° 9 – Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) en charge du Pôle Ville dynamique et attractive

N° 10 – Création d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative

Mme THOMAS-PITOT : Bonsoir, mes chers collègues, je vous propose une première délibération. C'est une délibération dont vous avez l'habitude. Donc il ne s'agit pas d'une création du poste du Directeur Général Adjoint en charge du pôle « Ville dynamique et attractive ». Ce poste existe déjà et est occupé de façon parfaite. Non, je vous propose, afin de devoir... de ne pas devoir redélibérer à chaque réévaluation salariale ou renouvellement de contrat, de créer ce poste sous un format générique. Cette approche, effectivement, permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques que nous créons depuis plusieurs mois maintenant, ensemble.

M. LE MAIRE : Peut-être la 10, comme on le fait d'habitude.

Mme THOMAS-PITOT : Oui. La délibération suivante. Alors là, par contre, nous sommes effectivement sur une création de poste, puisqu'il s'agit de faire, ici, suite à un départ à la retraite de l'agent titulaire du poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la Direction Enfance et Vie Éducative. Et je vous propose donc de créer ce poste pour des fonctionnaires ou un contractuel de catégorie C. Les fonctionnaires étant, bien évidemment, prioritaires. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Oui. J'espère, en regardant le Directeur Général des Services que la politique de simplification des délibérations arrivera un jour à son terme et que nous n'aurons pas à recréer des postes déjà existants. Voilà ! Mais on va finir par en avoir moins. Vous avez vu que, quand même, il y a moins de délibérations RH. Voilà. De manière à avoir des délibérations RH, surtout les plus pertinentes possible et les plus ciblées possible. Avez-vous des questions sur ces deux délibérations ? Non. Vos votes s'il vous plaît. Pour à l'unanimité ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 11 mars 2024, vous aviez autorisé la prolongation du poste d'un directeur général adjoint en charge du pôle Ville dynamique et attractive composé des directions suivantes : Ville économique et durable, Culture, Sports, Jeunesse et vie étudiante.

Afin d'éviter de devoir redélibérer à chaque réévaluation salariale et renouvellement de contrat dans le cas où le poste serait occupé par un agent contractuel, il est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de DGA Ville dynamique et attractive sous un format générique.

Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de DGA Ville dynamique et attractive, ouvert à la strate démographique de Directeur Général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être

pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.343-1 du Code général de la fonction publique.

Rappel des principales missions :

- Assister le Directeur Général des Services,
- Conduire, animer et gérer les services rattachés au pôle Ville dynamique et attractive (Ville économique et durable, Culture, Sports, Jeunesse et vie étudiante).
- Etablir les orientations et les objectifs à court terme et moyen terme aux directions placées sous son autorité,
- Participer aux différentes instances municipales,
- Suivre les procédures budgétaires,
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle,
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre,
- Impulser et coordonner des projets stratégiques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire de la strate démographique de Directeur Général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ville dynamique et attractive contractuel à compter du 01/02/2026,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 27/01/2026

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du Code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien, de remise en état et en ordre des surfaces et locaux de la commune

- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées en utilisant les matériels adaptés
- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer les locaux, les surfaces, les plafonds
- Ranger et dépoussiérer le mobilier et les ordinateurs
- Laver les chaises et les tables, nettoyer les fauteuils
- Vider les poubelles et effectuer le tri sélectif
- Décaper et lustrer les sols (à déterminer en accord avec le service)
- Faire les vitres
- Nettoyer et désinfecter les toilettes
- Laver le linge le cas échéant (lavettes, franges...)

Entretien du matériel utilisé

- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation
- Assurer la propreté du matériel utilisé
- Manipuler et porter des matériels et des machines
- Respecter les conditions d'utilisation des matériels et des produits
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)

Contrôler l'état de propreté des locaux

- Vérifier et garantir l'état de propreté des locaux
- Garantir la propreté des sanitaires
- Respecter la discrétion requise lors des interventions dans les locaux occupés
- Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler aux professionnels compétents

Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits

- Vérifier la quantité et la qualité des produits
- Réaliser les commandes et les transmettre au service

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer un rôle d'alerte quant à la sécurité des locaux
- Réaliser des remises en état
- Signaler les dysfonctionnements éventuels
- Assurer des missions de renfort restauration sur le temps de repas dans les écoles

SPÉCIFICITÉS :

- Polyvalence sur les postes
- Remplacements inopinés

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/02/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'entretien des bâtiments communaux de catégorie C au sein de la direction enfance et vie éducative, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à compter du 01/02/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 27/01/2026

N° 11 – Subvention Bourse « T'AS DE L'IDÉE »

M. LAROSE : M. le Maire, chers collègues, suite à la dernière réunion du jury, en date du 9 décembre 2025, la commission « T'AS DE L'IDÉE » a décidé de retenir le projet « Scrub » pour un montant de 800 €. Et ensuite, d'attribuer la somme de 2 000 € au titre du « coup de cœur annuel » à l'association « Les Assonances » qui organise un festival sur la Métropole, un festival de qualité. Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle, d'un montant de 2 800 € à ces deux projets.

M. LE MAIRE : Ce qui fait encore plus pour les associations, finalement, que tout à l'heure. Je voudrais juste partager avec vous un chiffre : la moyenne des villes de notre strate c'est 110 €/habitant. La Ville de Talence en donne près de 150. Donc on a une politique associative plutôt très généreuse en la matière. Avez-vous des questions ? Riche de cœur, surtout, ma chère collègue. Avez-vous des questions ? Non. Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fonds d'aide aux projets jeunes T'AS DE L'IDÉE (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 9 décembre 2025, il a été décidé de retenir le projet suivant :

1. Scrub

Le montant suivant a été attribué :

1- 600 € + 200 € coup de BOOST Culture

De plus, la somme de 2000€ au titre du coup de cœur annuel a été attribuée par le jury à l'association « Les Assonances » en soutien à la qualité des actions annuelles qu'elle porte.

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2800 € à ces projets. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 27/01/2026

N° 12 – Convention avec le collègue Henri Brisson

Mme BALLIGAND : M. le Maire, chers collègues, donc je clôture ce Conseil municipal avec une délibération qui me tient à cœur, puisque je vous propose... on vous propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Henri Brisson, ainsi que tout document afférent, pour une action sur l'éducation au développement durable. Et je profite de cette délibération pour remercier les agents du service « Transition écologique et sociale » qui sont toujours très réactifs pour faire des ponts avec l'Éducation nationale et les actions de la Ville. C'est un levier essentiel pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux.

M. LE MAIRE : S'il vous plaît mes chers collègues.

Mme BALLIGAND : C'est quand même important. Donc voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Alors, moi je voudrais, au travers, remercier l'école de la majorité pour l'attention sur les... Je voudrais... saluer le... un peu d'humour. Vous êtes... Ne devenez pas tout rouge, M. BIMBOIRE. Juste saluer au travers de cette délibération, le travail aussi de tous les conseillers municipaux, adjoints, qui n'ont pas forcément toujours de délibérations à fournir, parce que ce travail-là ne le nécessite pas. Et l'occasion, puisqu'il y en a certains ici qui prennent moins la parole que d'autres, de saluer tout le travail qui est fait en sous-main, sans forcément être toujours soumis à l'approbation de cette haute assemblée. Avez-vous des questions sur ce partenariat ? Je n'en vois pas. Votez-vous pour ?

DÉLIBÉRATION

Madame BALLIGAND, Conseillère municipale à l'Education à l'environnement, expose :

« La Ville de Talence s'engage en faveur de la transition écologique, sociale et paysagère à travers différentes actions et politiques publiques. L'Éducation au Développement Durable (EDD) constitue un levier essentiel pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux.

Le collège Henri Brisson de Talence a pris contact avec le service transition écologique et sociale afin de bénéficier d'un accompagnement de la Ville pour l'animation des éco-délégués, groupe composé d'une vingtaine d'élèves (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) autour du développement durable.

Dans ce cadre, il est proposé que le service transition écologique et sociale intervienne au sein de l'établissement à hauteur de deux séances par mois sur la pause méridienne de 13h à 14h. L'accompagnement proposé portera sur l'aide à la conduite de projets autour de la transition écologique et sociale et plus spécifiquement sur la place de la biodiversité au sein de l'établissement et les bonnes habitudes du quotidien.

Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Henri Brisson ainsi que tout document afférent. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 27/01/2026

M. LE MAIRE : Je vais donc vous donner rendez-vous pour le dernier Conseil municipal de cette mandature, normalement, lundi 23 février à 18 heures. Je vous remercie toutes et tous.

La séance est levée à 20h25.